



PHASE DE DÉPLOIEMENT

Avenant de projet à la convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville

Opération de Revitalisation du Territoire de la Ville d'AGEN



Janvier 2021

Avenant de Projet

À la convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville – Opération de Revitalisation du Territoire de la Ville d’Agen

ENTRE

- La Commune d’Agen, représentée par son maire, Jean Dionis du Séjour
- La Communauté d’Agglomération d’Agen représentée par son président, Jean Dionis du séjour
- L’Office de Tourisme intercommunal Destination Agen représenté par sa présidente, Nadine Labournerie
- L’Établissement Public Foncier local Agen Garonne représenté par son président, Henri Tandonnet

Ci-après, « les **Collectivités** bénéficiaires » ;

D’une part,

ET

- L’État représenté par Jean-Noël Chavanne, Préfet de Lot-et-Garonne
- La Banque des Territoires, Caisse des Dépôts, direction régionale Nouvelle Aquitaine, représentée par Rémi Heurlin, directeur régional adjoint.
- Le groupe Action Logement représenté par
- L’Agence Nationale de l’Habitat représenté par Jean-Noël Chavanne, Préfet de Lot-et-Garonne
- Le Conseil Départemental de Lot-et-Garonne représenté par sa Présidente, Sophie Borderie

Ci-après, les « **Partenaires** financeurs »

Ainsi que les partenaires locaux :

- *Le Pays de l’Agenais*
- *La Chambre de Commerce et d’Industrie de Lot-et-Garonne*
- *La Chambre de Métiers et de l’Artisanat section Lot-et-Garonne*
- *L’Union des Commerçants et Artisans d’Agen*
- *Ciliopée*
- *Agen Habitat*
- *Habitallys*
- *Conseil Régional*
- *Centre-Ville en Mouvement*

SOMMAIRE

PROPOS INTRODUCTIFS	p. 5
ARTICLE 1 – Bilan de la phase d’initialisation	p. 13
ARTICLE 2 – Stratégie de redynamisation	p. 39
ARTICLE 3 – Les dynamiques en cours	p. 47
ARTICLE 4 – Définition des secteurs d’intervention de l’ORT	p. 48
ARTICLE 5 – Plan d’action prévisionnel global et détaillé	p. 51
ARTICLE 6 – Objectifs et modalités de suivi et d’évaluation des projets	p. 56

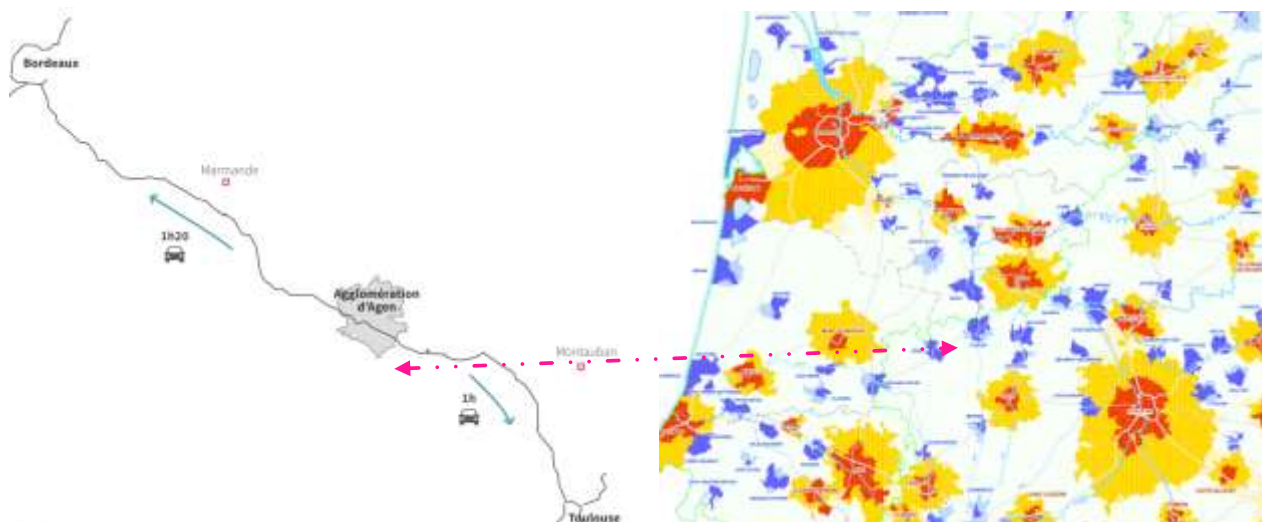
LISTE DES ACRONYMES

AA	Agglomération d'Agen
ACV	Action Cœur de Ville
AMO	Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
ANAH	Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat
CDC	Caisse des Dépôts et Consignations
FISAC	Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce
MOA	Maîtrise d'Ouvrage
OPAH-RU	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain
ORI	Opération de Restauration Immobilière
ORT	Opération de Revitalisation du Territoire
PLUI	Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
RHI	Opération de Résorption de l'Habitat Insalubre
SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale
SPR	Site Patrimonial Remarquable
THIRORI	Opération de Restauration Immobilière

PROPOS INTRODUCTIFS

1) présentation générale du territoire

Agen, préfecture de Lot-et-Garonne, est la ville principale de la communauté d'agglomération d'Agen. Elle est située à mi-chemin entre les métropoles de Bordeaux et Toulouse.

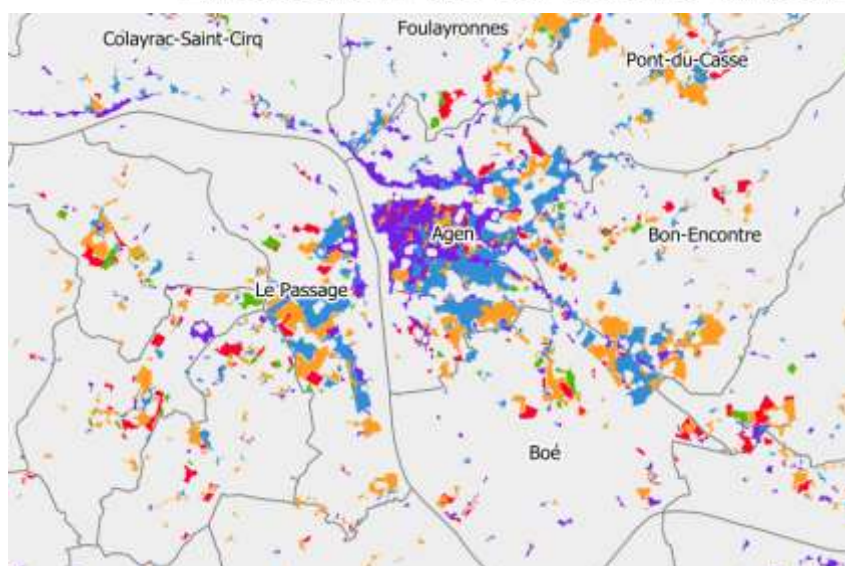


Elle concentre la majorité des emplois de l'agglomération. Son centre-ville constitue la polarité commerciale principale de la ville (85 % de son offre globale) mais aussi de l'ensemble de l'agglomération.

Le diagnostic réalisé dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal approuvé en juin 2017 et portant sur les 31 communes de l'agglomération a mis en évidence le relatif dynamisme démographique et économique de ce territoire, mais avec néanmoins certaines disparités entre sa partie centrale (les villes d'Agen et Le Passage) et les premières et deuxième couronnes : le cœur urbain a en effet connu un net ralentissement démographique depuis 2007. Le taux de croissance annuel moyen était nul entre 2007 et 2012 ; il est légèrement négatif dans la période 2012 – 2017, alors que celui de l'agglomération demeure positif à 0,3 %.

Évolution de la tache urbaine résidentielle

Agen et 1ère couronne

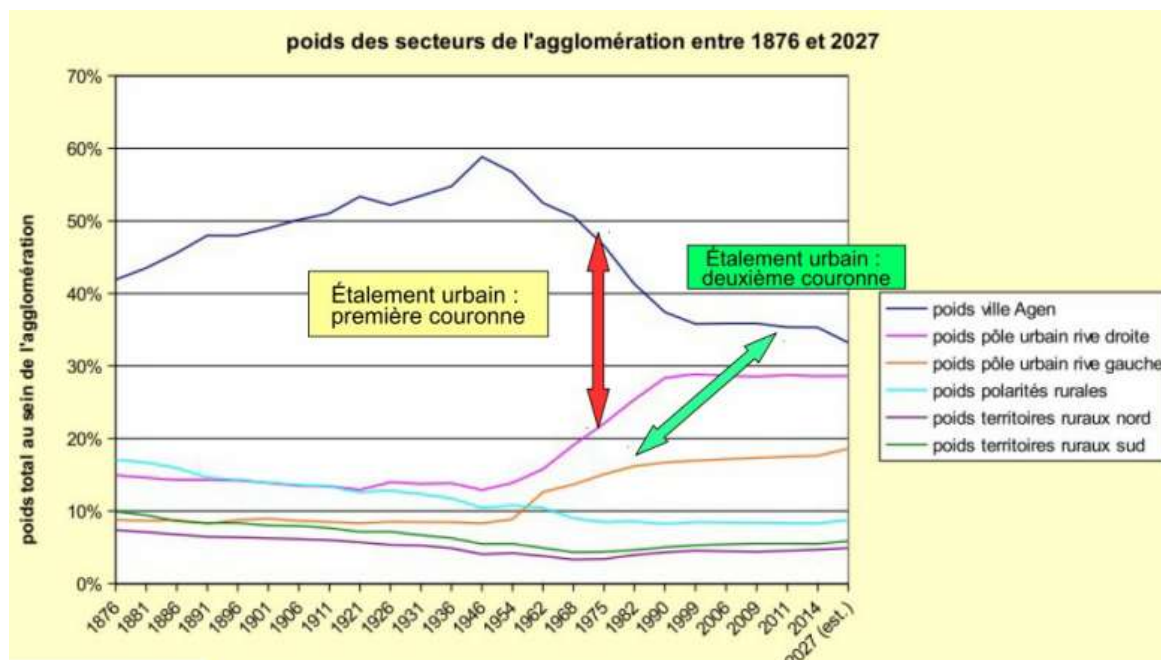


Évolution de la TU résidentielle

- avant 1950
- entre 1950 et 1975
- entre 1976 et 2000
- entre 2001 et 2010
- depuis 2011

La ville centre a continué à perdre du poids au sein de l'agglomération, traduction urbaine du phénomène de périurbanisation enclenché depuis la fin des années 1970. En 1982, la population agenaise représentait plus de 40 % de la population de l'Agglomération (périmètre 2015) alors qu'en 2012, ce poids n'était plus que de 35 %.

De même, pendant cette période, la population de l'agglomération sans Agen est passée de 44 925 habitants à 61 888 habitants, soit un gain de près de 38 % alors que la population de l'Agglomération (avec la ville d'Agen) n'a cru que de 25 %.



Au début des années 2010, d'après les professionnels de l'immobilier, le marché de l'immobilier à Agen peinait à se relever : touché de plein fouet par la crise de 2008-2009, l'immobilier agenais restait en "convalescence".

Néanmoins, depuis 2015-2016, il semblerait qu'une reprise d'une certaine dynamique se soit enclenchée, traduite notamment par la hausse du nombre des mutations, principalement des appartements, et donc pour beaucoup situées en centre-ville.



L'enjeu du programme « Action Cœur de ville » est notamment de soutenir et d'accompagner le retour des ménages dans les centres villes et par conséquent la reprise du marché immobilier au sein de ces derniers.

Les tendances actuelles en cours seront donc à observer dans les années de mise en œuvre du programme et au-delà.

2) Action Cœur de Ville : approfondissement et continuité de la précédente démarche municipale « Agen Cœur Battant » 2010 – 2020

➤ Rappel sur la démarche « Agen Cœur Battant »

Depuis 2008 et le lancement du premier volet « d'Agen Cœur Battant », la municipalité agenaise a œuvré pour renforcer l'attractivité de son cœur de ville auprès des résidents, des clients, des visiteurs et au-delà de l'ensemble de la population du bassin d'emplois.

L'objectif consistait à :

- a. **Élargir la zone commerciale premium** pour favoriser l'arrivée d'enseignes locomotives
- b. **Offrir un cadre de vie rénové aux habitants** pour favoriser l'installation de jeunes actifs et de familles.
- c. **Installer le centre-ville d'Agen comme une destination touristique** au cœur d'une agglomération de 100 000 habitants

La stratégie globale qui a été mise en place pendant cette période précédente pouvait se résumer ainsi :

1.FAIRE MONTER EN GAMME LE CENTRE-VILLE

Aménagement urbain,
stationnement, propreté,
mobilité, sécurité, habitat...

2008-2020

2.MODERNISER L'OFFRE COMMERCIALE

Enrichissement et
modernisation de l'offre
commerciale

2014-2020

3.MOBILISER LES PARTIES PRENANTES

Concertation permanente et
approche globale (animation,
culture, éducation...)

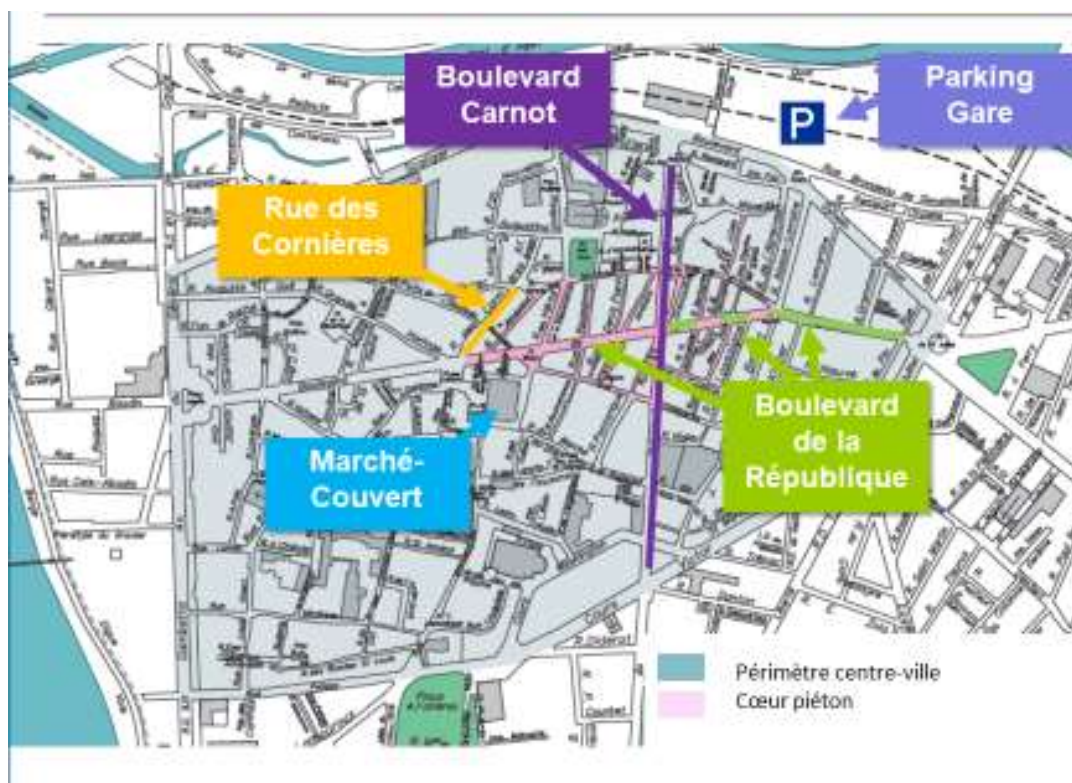
2009-2020

4.« PROTEGER » LE CENTRE-VILLE

Doctrine « Centre-ville » en
matière d'implantation
périphériques

2010-2020

Le projet Agen Cœur Battant intervenait sur le périmètre du cœur de ville resserré, délimité par la forme d'un ballon de rugby :



Sa stratégie se déclinait en 4 axes :

AXE 1 : FAIRE MONTER EN GAMME LE CENTRE-VILLE

CRÉATION D'UN CŒUR DE VILLE PIÉTON

- Piétonisation du boulevard de la République principal axe commercial
- Aménagement des autres axes commerciaux Rue des Cornières, boulevard Carnot



Exemples d'aménagements réalisés :



CADRE DE VIE

- **Habitat** : Lutte contre la paupérisation du centre-ville et le départ des classes moyennes
- **Plan propreté** prenant en compte les spécificités du centre-ville

ACCESSIBILITÉ DE LA VILLE / STATIONNEMENT

Augmentation de la capacité de stationnement (Création d'un nouveau parking en ouvrage de 519 places, amélioration de la rotation, création d'abonnements spécifiques pour les riverains, les commerçants...)

Exemple de projet réalisé :



CONSTRUCTION PARKING-GARE



- **Oser porter une stratégie 2020**
 - Un cœur de ville piéton
 - Un stationnement haut de gamme en 1^{ère} ceinture (moins de 500 m à pied)
 - Des parkings gratuits P+R en 2^{ème} ceinture (navettes...)
 - Une montée progressive des alternatives à la voiture (bus, vélos...)

AXE 2 : MODERNISER L'OFFRE COMMERCIALE

RÉNOVATION DU MARCHÉ – COUVERT (pôle alimentaire)

- Phase 1 (2016) : redynamisation commerciale (intérieur)
- Phase 2 (2019) : rénovation extérieure et intérieure

Exemple de projet réalisé :



FAÇADE OUEST DU MARCHÉ-PARKING





- Installation le long du boulevard Carnot de l'enseigne H&M sur 1 600 m².
Ouverture au printemps 2019

NUMÉRISATION DU CENTRE-VILLE

- Développement d'une application collaborative de fidélité sur smartphone
- Déploiement de la fibre optique (terme 2020) et basculement progressif du centre-ville en Wi-Fi gratuit

AXE 3 : MOBILISER LES PARTIES PRENANTES

- Création d'une « Agence du Commerce communautaire » avec un manager de centre-ville dédié à Agen (Ville/Agglo/UC/CCI/CMA/OTI)
- Création d'un groupe de travail mixte « Commerçants / élus » dont les travaux ont abouti à l'élaboration d'un plan de « 30 actions pour un cœur de ville attractif ».
- Concertation forte sur chacun des projets (Participation des commerçants et conseils de quartiers à tous les groupes projets, réunions de concertation, etc.)
- Approche globale du centre-ville (aménagement, sécurité, propreté, animation...)

AXE 4 : « PROTÉGER » LE CENTRE-VILLE

Afin de mieux protéger les enseignes commerciales du centre-ville face au développement des implantations périphériques, l'agglomération d'Agen délibère en 2008 pour réserver au centre-ville d'Agen l'exclusivité des activités de culture-loisirs et d'équipement de la personne.

Cette mesure n'a pas été encore traduite dans les documents d'urbanisme encadrant les implantations commerciales, principalement le schéma de cohérence territoriale, mais elle a néanmoins permis de gagner quelques combats emblématiques, et notamment contre l'implantation d'enseignes d'équipements de la personne dans le parc commercial de périphérie « O'Green » situé à Boé.

Les différentes phases « d'Agen Cœur Battant » ont donc permis la réalisation de **nombreuses opérations structurantes** pour le centre-ville :

1^{ère} phase (2010-2013) avec la modernisation du cœur commercial, le début de la piétonisation, l'installation d'un cinéma multiplexe en centre-ville, l'aménagement d'un parking de 550 places, le lancement d'une première OPAH de Renouvellement urbain, la création de navettes...

2^{ème} phase (2014-2020) avec la poursuite de la piétonisation et de la montée en gamme, la rénovation urbaine, l'augmentation de la capacité de stationnement, le renforcement de l'offre commerciale, le travail sur la propreté, l'opération de rénovation des façades et de l'habitat...

L'investissement global public et privé en centre-ville d'Agen entre 2008 et 2020 se sera élevé à près de 40M€.

➤ **Agen, engagée dans le programme « Action Cœur de ville »**

Dans le cadre d'une candidature portée avec la communauté d'Agglomération, la ville d'Agen a été désignée parmi les 222 lauréates du programme national « Action Cœur de Ville » lancé par l'État et ses partenaires, principalement la Banque des Territoires, Action Logement et l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat.

Ce dernier répond à une double ambition : améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes et conforter le rôle moteur de ces villes dans le développement du territoire.

Il se compose de cinq axes de travail :

- ✓ De la réhabilitation à la restructuration, vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
- ✓ Favoriser un développement économique et commercial équilibré
- ✓ Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
- ✓ Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
- ✓ Fournir l'accès aux équipements et services publics.

Le programme « Action Cœur de Ville » constitue donc à la fois :

- Une opportunité d'accélérer la reconquête du centre-ville élargi de la ville-Préfecture de Lot-et-Garonne,
- Un plan de développement économique, démographique, social et urbain axé sur le réinvestissement du cœur de ville,
- Une politique publique décentralisée et menée dans un souci de favoriser un déploiement efficace et opérationnel débouchant sur des actions concrètes, participant à la relance économique locale et régionale
- Une approche en mode projet pour favoriser une vision transversale et globale des enjeux de revitalisation du centre-ville, impliquant l'élaboration d'un diagnostic, d'une stratégie et d'un programme d'actions
- Un programme pluriannuel pour favoriser une approche prospective et innovante du territoire et des projets menés,

- Une démarche multi partenariale qui associe, outre les partenaires nationaux du programme, des partenaires locaux : Conseil Départemental de Lot-et-Garonne, Établissement public foncier local (EPFL), chambres consulaires, office de tourisme intercommunal, associations...
- Un programme dont les modalités d'évolution sont souples et qui s'enrichit au fil du temps afin de l'adapter au plus près des réalités locales.

La ville d'Agen et l'agglomération ont signé avec l'ensemble des partenaires la **convention-cadre** pluriannuelle Action Cœur de Ville le **12 septembre 2018**.

À l'issue de la phase d'initialisation, le présent avenant a donc pour objet :

- de détailler le projet urbain d'ensemble du cœur de ville, ses grandes orientations par axe et les résultats attendus à l'issue de son déploiement ;
- de présenter le périmètre envisagé de l'**Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)** au sein duquel s'inscriront l'essentiel des actions ; il convient de préciser que ce périmètre d'ORT a fait l'objet d'une officialisation anticipée par **arrêté préfectoral du 14 novembre 2019** « portant homologation de la convention-cadre « Action Cœur de ville » en opération de revitalisation du territoire ». Les effets juridiques propres à l'ORT, notamment en matière d'aménagement commercial, ont donc commencé à s'appliquer à compter de cette date ;
- de détailler les actions de redynamisation envisagées pour chacun des axes avec, notamment, (i) la justification de leur pertinence au regard du diagnostic et de leur faisabilité (maturité, soutenabilité financière, calendrier de réalisation réaliste, etc.) ; et (ii) les modalités de mise œuvre envisagées ; enfin iii) les objectifs de résultat définis par le comité de projet.
- le **budget** global consolidé du projet et des différentes actions, comprenant notamment les participations des budgets généraux et annexes des collectivités, les parts des maîtres d'ouvrage quand les collectivités ne le sont pas, et les parts attendus des partenaires cofinanceurs.
- Le **calendrier** global de déploiement du projet.

ARTICLE 1 – BILAN DE LA PHASE D’INITIALISATION

1.1 Études et/ou diagnostics finalisés :

AXE	Nom de l'étude ou diagnostic	Maitre d'œuvre de l'étude	Maitre d'ouvrage	Financeurs	Synthèse des conclusions
Axes 1 – 2 – 3 – 4 – 5	SCOT du Pays de l'Agenais	Citadia	Syndicat mixte du Pays de l'Agenais	État Région Nouvelle Aquitaine	Le schéma de cohérence territoriale du Pays de l'Agenais a été approuvé en février 2014. Il fixe les grandes orientations d'aménagement et de développement durable du territoire de l'Agenais pour les vingt prochaines années.
Axes 1 – 2 – 3 – 4 – 5	PLUI	Créham	Agglomération d'Agen		L'Agglomération d'Agen a fondé sa construction intercommunale sur une matrice concertée avec ses communes membres, les services de l'État et ses partenaires institutionnels. L'EPCI et les collectivités membres disposent depuis 2014 d'un outil unique du droit des sols et de planification dédié à son territoire.
Axe 4	Site patrimonial remarquable d'Agen (ex-AVAP)	Anne Thévenin Étienne Saliège	Agglomération d'Agen et ville d'Agen	État (DRAC)	Le site patrimonial de la ville d'Agen a succédé à l'ancienne ZPPAUP. Il a pour objectif de donner un cadre au projet urbain le plus respectueux possible de son environnement historique et de son patrimoine, qu'il soit architectural, urbain ou paysager sans obérer les possibilités d'évolution de la ville.
Axes 1 – 2 – 5	Contrat de ville quartier du Pin (diagnostic social et territorial)	CEREMA CGET	Ville d'Agen État (CGET)	État (CGET)	À la suite de la redéfinition des quartiers prioritaires de la politique de la ville, le quartier du Pin à Agen est entré pour la première fois dans ce zonage. L'étude a eu pour objet d'aider à la définition du volet urbain du contrat de ville.
Axe 4	Atlas des paysages de Lot-et-Garonne – Unité vallée de la Garonne	François Bonneaud Paysagiste	Conseil Départemental de Lot-et-Garonne	État	Élaboré à l'échelle de l'ensemble du Département, l'atlas des paysages numérique a défini des clés de lecture du paysage et des

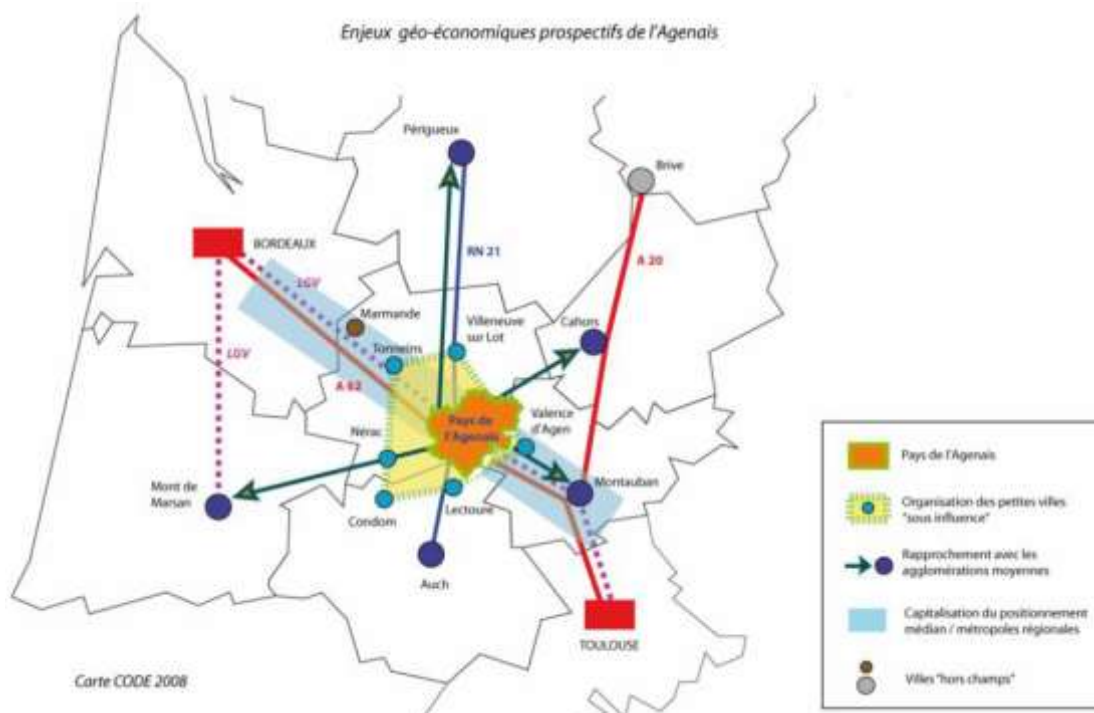
					unités paysagères et énoncé les dynamiques et enjeux propres à chacune d'entre elles. La ville d'Agen est intégrée dans l'unité de paysage « <i>Vallée de la Garonne</i> ».
Axe 1	Étude pré-opérationnel de l'OPAH-RU	SOLiHA – Le Creuset Méditerranée	Ville d'Agen	ANAH	La ville d'Agen a souhaité poursuivre ses efforts de redynamisation du centre-ville enclenchés par le projet urbain « Agen Cœur Battant » . L'étude pré-opérationnelle a permis d'affiner le repérage d'îlots et immeubles nécessitant des travaux, de définir les conditions de mise en place d'un nouveau programme, et de proposer une stratégie d'intervention en termes d'objectifs et de moyens à mobiliser (financiers, partenaires, outils fonciers, juridiques...).
Axes 1 – 2 – 3 – 4 – 5	Agen 2030	Néorama	Ville d'Agen	Banque des territoires	De cette démarche prospective et participative, des pistes d'actions concrètes ont émergé pour la Ville et les agenis d'ici 2030. Ce plan d'action élaboré autour de six thématiques fortes a eu pour objectif de proposer une stratégie territoriale ambitieuse en poursuivant le travail déjà engagé : défi démocratique (impliquer activement les citoyens), poursuivre la transition écologique, améliorer la mobilité, renforcer le positionnement économique, développer le numérique et faire progresser le « vivre ensemble ».

➤ Le schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Pays de l'Agenais

Le schéma de cohérence territoriale du Pays de l'Agenais approuvé le 28 février 2014 a défini les grandes orientations de développement et d'aménagement du territoire du Pays de l'Agenais à un horizon de vingt ans. Il a **ré-affirmé le rôle central de la ville d'Agen** comme ville principale du territoire et fixé des orientations et des objectifs de moyen et long terme qui pour beaucoup d'entre elles ont un impact direct sur son centre-ville élargi.

Il ambitionne de mettre en œuvre une **politique économique territoriale « ouverte »** sur ses territoires environnants et de développer une stratégie de développement économique dans une **logique de complémentarité avec les territoires voisins** et de solidarité à l'intérieur du SCoT. Le Pays de l'Agenais souhaite ainsi assumer une fonction d'**interface économique interrégionale** entre Bordeaux et Toulouse.

Extrait du projet d'aménagement et de développement durable du SCoT

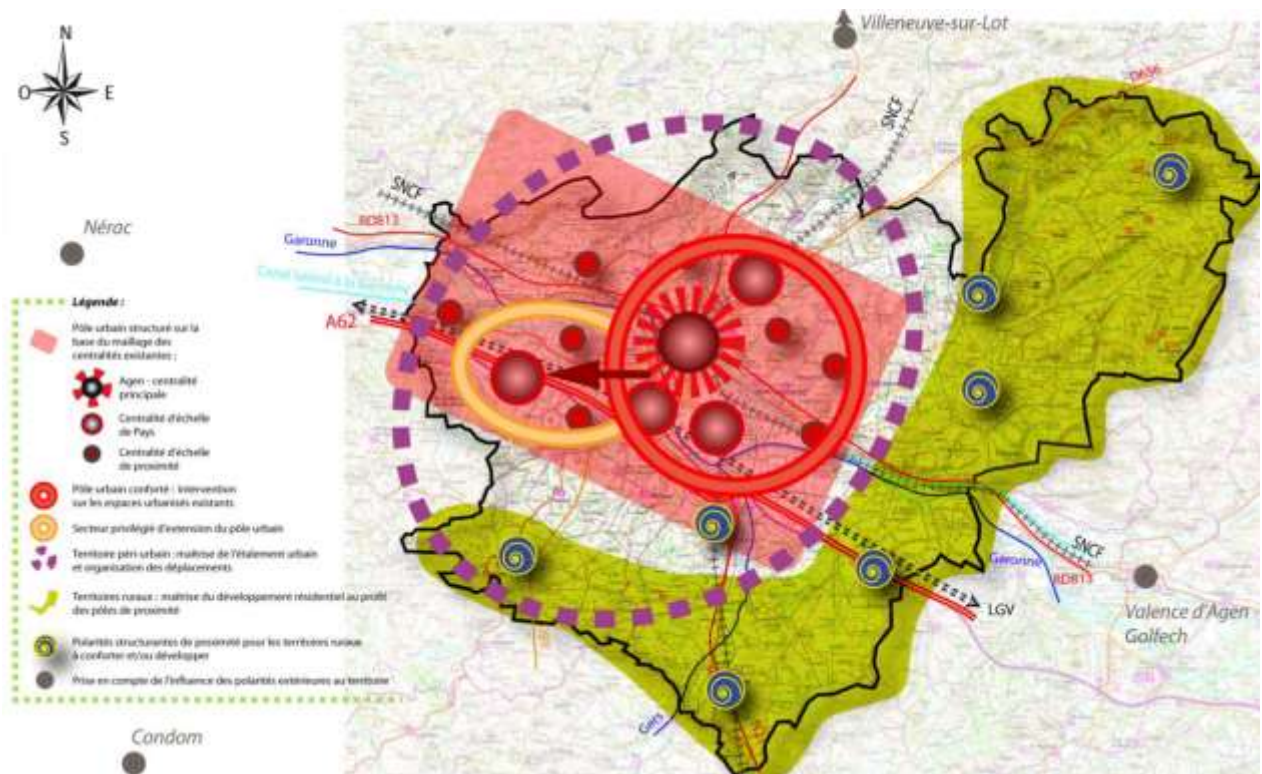


Il prévoit également de conforter le Pays de l'Agenais en tant que **pôle régional de formation et d'enseignement supérieur** (pôle de la faculté du Pin et pôle de formation des métiers de la santé / pharmacie situés dans la partie centrale d'Agen) et de favoriser l'innovation, la recherche et développement et l'ingénierie.

En matière de développement touristique, il prévoit notamment de s'appuyer sur la Voie Verte et le Canal latéral à la Garonne comme colonnes vertébrales pour promouvoir la dimension « destination d'itinérance » de l'Agenais et de développer le tourisme d'affaire à Agen, en renforçant la capacité hôtelière et en renforçant l'image touristique d'affaire du pôle urbain.

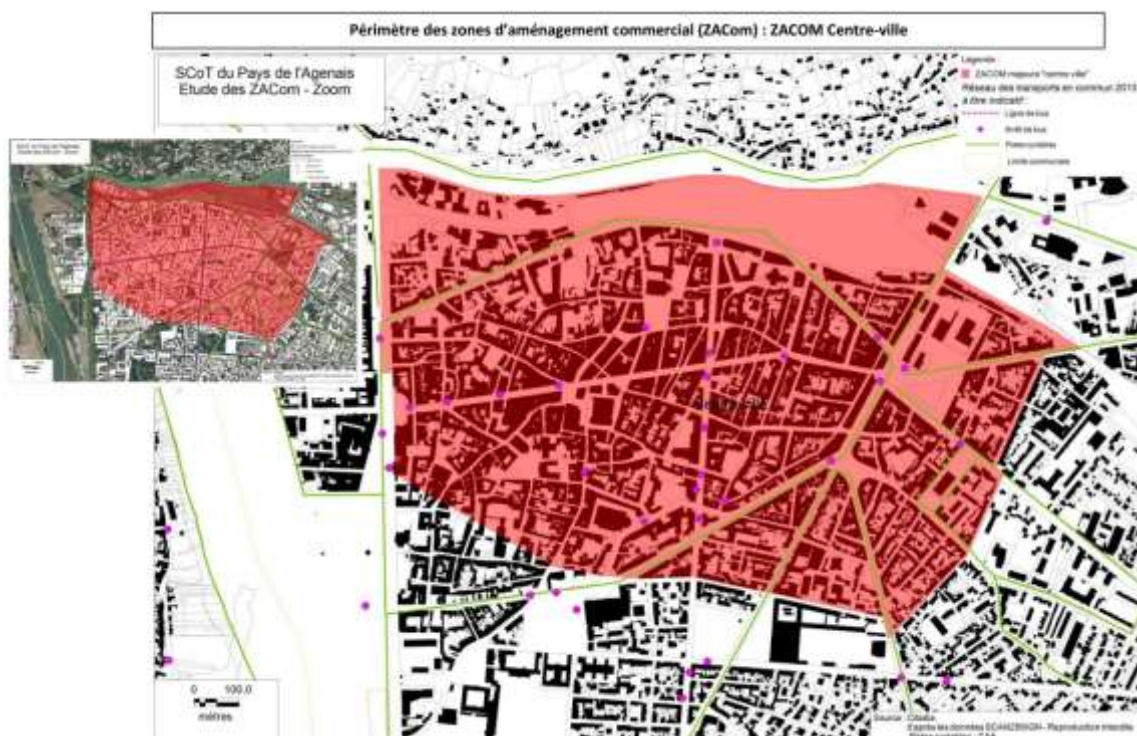
Le SCoT définit également des orientations claires sur les priorités urbaines à suivre concernant les espaces de centralités comme le centre-ville d'Agen : **réinvestir les espaces urbains historiques** en tenant compte des contraintes naturelles, intervenir en priorité sur les espaces stratégiques à se réapproprié (secteurs insalubres, friches urbaines) et développer les démarches d'urbanisme durable comme les « **écoquartiers** ».

Il fixe l'objectif de **renforcer la fonction de « pôle de services et d'équipements »** de la ville d'Agen et de veiller à la mixité des fonctions urbaines « habitat – équipement – service » dans les centres urbains.



En matière d'habitat, il prévoit, pour la période 2019 – 2030, pour le secteur de la rive-droite de la Garonne dont Agen est le cœur, de poursuivre le développement en **intervenant plus spécialement sur les logements vacants et les friches urbaines**.

Enfin, le SCoT affirme le rôle de **zone commerciale majeure du territoire que constitue le centre-ville d'Agen**, propre à accueillir l'ensemble des catégories de commerces (majeurs, intermédiaires et de proximité).

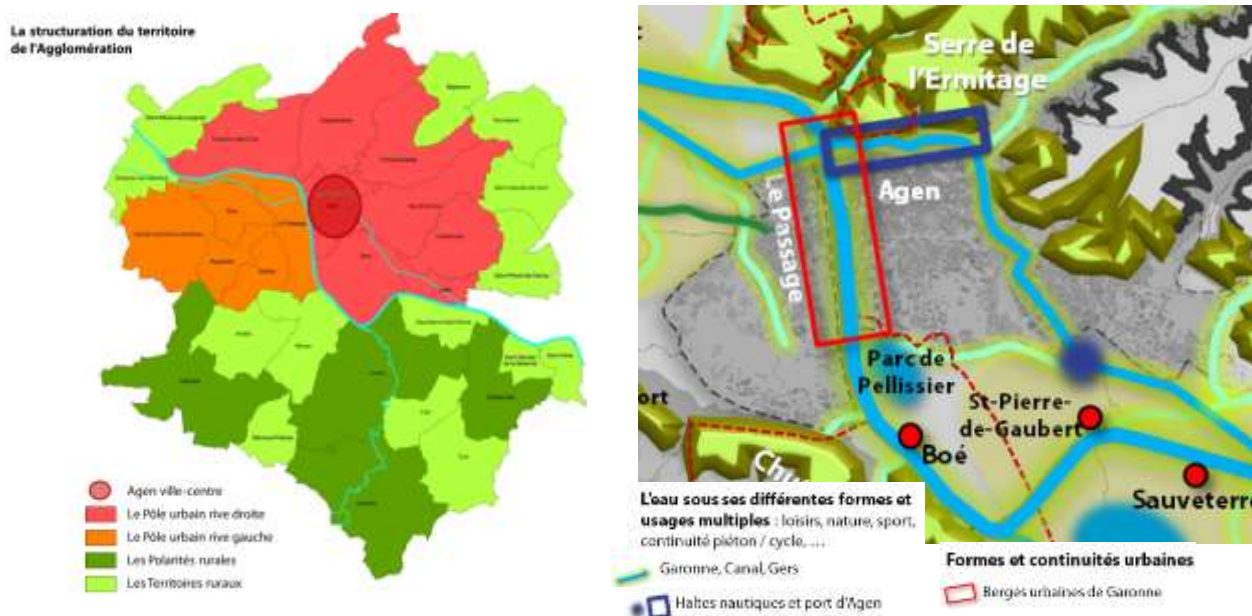


➤ le plan local d'urbanisme intercommunal de l'agglomération d'Agen

Approuvé par le conseil communautaire de l'agglomération d'Agen en juin 2017, le plan local d'urbanisme intercommunal, valant également programme local de l'habitat et plan de déplacements urbains a décliné et approfondi les grandes orientations du SCoT du Pays de l'Agenais dans ses grands objectifs d'occupation de l'espace et d'équilibre entre les différentes communes composant l'armature urbaine de l'agglomération.

La « *volonté de positionner l'agglomération agenaise comme pôle d'équilibre régional et interrégional grâce à sa situation à la croisée de l'axe fort est-ouest de la vallée de la Garonne* » est réaffirmée dans le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du PLUi, de même que l'attractivité de la ville-centre, Agen, « *rayonnant au-delà des limites de l'agglomération* ».

Le « cœur de ville » d'Agen a vocation à être consolidé en tant qu'espace « *emblématique dans lequel les interventions et les aménagements doivent concilier attractivités résidentielles et commerciales, restauration du bâti et respect du patrimoine* ».



Le projet d'aménagement et de développement durables du PLUi entend également favoriser le maintien et le développement d'espaces verts au sein des espaces urbains constitués ainsi que le développement de liaisons douces et de continuités végétalisées. Il vise à redonner progressivement leur place à la Garonne, au Canal et aux nombreux affluents du fleuve, axes fédérateurs du territoire, en aménageant leurs abords, et en maintenant ou créant des « *perméabilités et des continuités douces de qualité, notamment le long du **Canal** (voie verte), de la **Garonne** (chemin de halage) et de la **Masse** (voie douce)* ».

Afin d'encourager les interventions sur l'habitat du centre ancien d'Agen pour lequel les problématiques de logements vacants et indigne ont été mises en évidence et en raison des « *potentialités que ces logements vacants représentent en termes de renforcement de l'offre dans les centralités constituées* », l'agglomération s'est donné comme ligne de conduite de « ***mettre en synergie les objectifs de réhabilitation, d'évolution et de protection du patrimoine**, en mobilisant les efforts sur la rénovation de l'habitat et la revalorisation du patrimoine immobilier ancien,*

l'adaptation de ces logements, souvent vétustes, aux aspirations des ménages et exigences de la vie contemporaine pour maintenir l'attractivité des centres anciens et le repérage et le traitement des situations d'habitat indigne ».

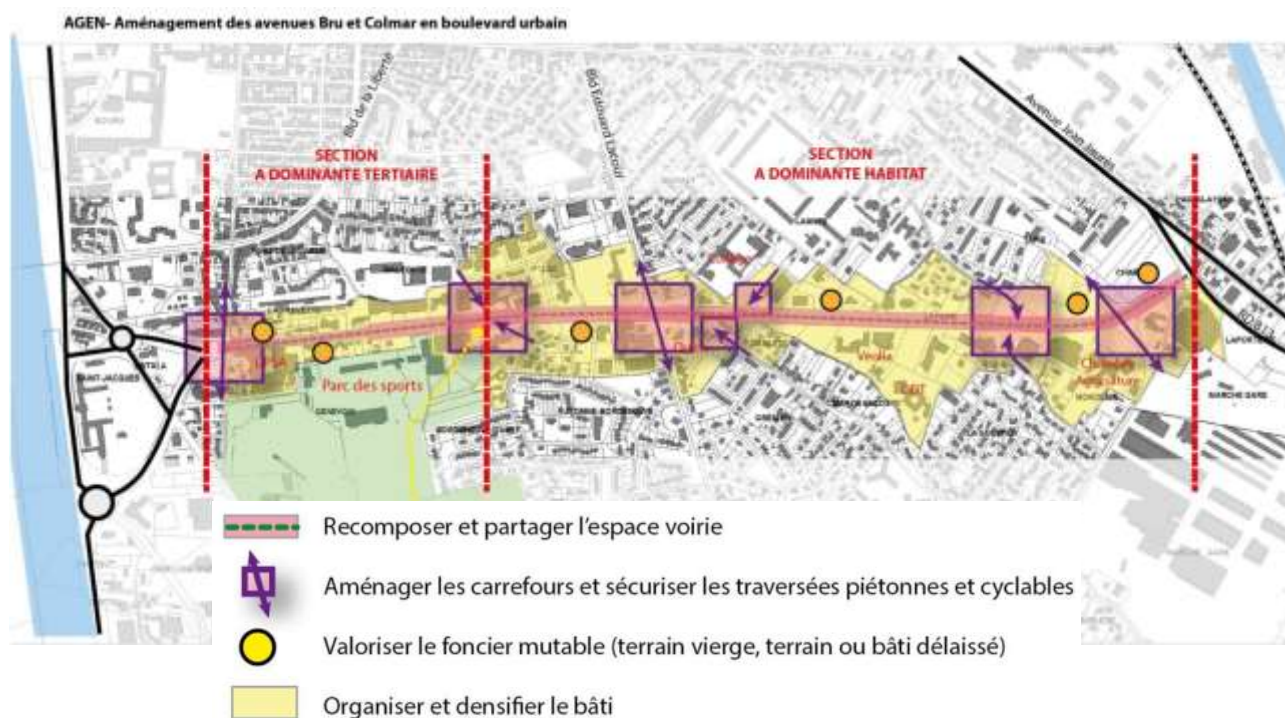
C'est ainsi que les projets de redynamisation des centres anciens ont vocation à permettre d'atteindre les objectifs du PLUi de remise sur le marché résidentiel d'au moins 500 logements vacants sur la période 2017 – 2027. Pour le centre-ville d'Agen, il s'agit notamment de poursuivre et renforcer « **le dispositif de rénovation urbaine du cœur de ville d'Agen qui sera élargi au quartier du Pin** »

Le PLUi a également fixé l'objectif de recomposer les grands axes qui ne portent plus une fonction de transit en « **boulevards urbains, pour faciliter les déplacements collectifs et doux, pour favoriser la densification et le renouvellement du bâti dans le pôle urbain** ».

C'est sur cette base qu'ont été identifiées dans le centre-ville d'Agen : les avenues Bru-Colmar, ancienne rocade sud d'Agen ; l'avenue du Général de Gaulle (Gravier).

Le PLUi comporte une orientation d'aménagement et de programmation spécifique sur l'axe constitué par l'avenue Bru-Colmar qui traduit cet objectif du PADD.

1. Commune d'AGEN – Aménagement des avenues Bru et Colmar



L'étude de requalification de l'avenue a permis de définir quelques grandes orientations : créer une ceinture verte aux portes du centre-ville ; reconfigurer le réseau routier en fonction des usages actuels et futurs, avec une chaussée réduite à deux voies circulables ; intégrer la revalorisation de certaines entrées, comme celle du MIN ; favoriser l'évapotranspiration.

La mise en œuvre des opérations « Action Cœur de Ville » d'Agen viendra donc décliner de façon plus concrète certaines grandes orientations définies par l'agglomération d'Agen dans son PLUi.

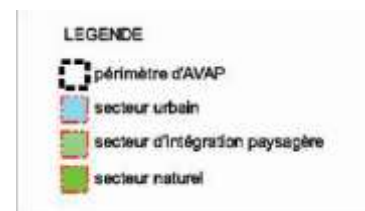
➤ Le site patrimonial remarquable d'Agen

La ville d'Agen a réalisé et approuvé dès 2004 une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) applicable sur le centre-ville ancien. Cette servitude d'utilité publique patrimoniale a été révisée et transformée en aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP) – devenue Site Patrimonial Remarquable (SPR) – par délibération du conseil communautaire de l'agglomération d'Agen du 22 juin 2017.



Le périmètre du site patrimonial remarquable se compose de trois secteurs :

- un **secteur urbain** : le centre ancien d'Agen
- un **secteur d'intégration paysagère** : le quartier des Îles et l'esplanade du Gravier, les abords de la Gare et le coteau de l'Ermitage
- un **secteur naturel** : les rives de la Garonne et l'oppidum de l'Ermitage



Plusieurs éléments fondamentaux ont présidé à la décision d'engager l'élaboration d'un site patrimonial remarquable :

- la position géographique de la ville historique en contre-bas et les multiples points de vue directs sur les riches ensembles patrimoniaux d'Agen,
- la volonté de préserver et valoriser l'écrin paysager du coteau de l'Ermitage et le dialogue entre cœur de ville historique et coteau comme celui de la ville avec la Garonne,
- la richesse et la densité du patrimoine architectural, urbain et paysager du cœur de ville historique d'Agen ayant conservé des ensembles patrimoniaux cohérents et d'autres très fragmentés mais qui constituent aussi des éléments fondamentaux de l'image patrimoniale de la ville.

La création de ce site patrimonial remarquable s'inscrit donc dans un **projet urbain global de développement de la ville d'Agen**, lequel servira de support utile à la mise en œuvre « d'Action Cœur de Ville ».

Ce projet s'articule autour de trois grands objectifs communs :

- **Conforter le rôle de pôle urbain régional d'Agen**, en affirmant et dynamisant ses capacités d'attraction. Il s'agit pour la ville de renforcer sa vocation économique et universitaire,

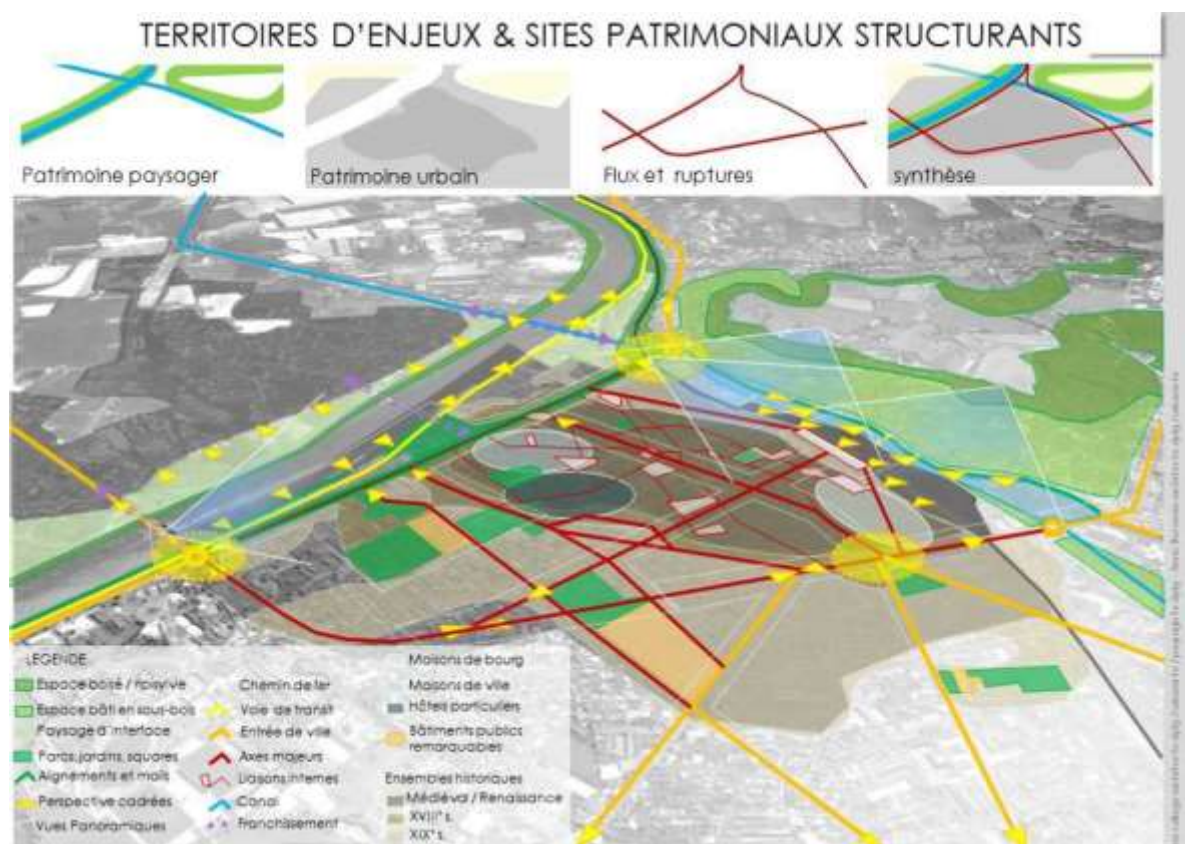
reconquérir et consolider son centre-ville, son tissu urbain et valoriser son patrimoine architectural, urbain et paysager ;

- **Favoriser la mobilité et l'accessibilité**, en développant l'attractivité de la ville pour les visiteurs et offrir une meilleure qualité de vie pour les habitants, au centre comme dans les quartiers. Cette dimension impose une réflexion transversale sur la qualité globale des espaces publics, les modes de déplacements comme l'offre de stationnement
- **Moderniser l'habitat et valoriser le patrimoine** en offrant de meilleures conditions de vie aux habitants présents et disposer des conditions à même d'en attirer de nouveaux. Cette démarche passe par une ambitieuse politique d'aménagement des espaces publics et du logement, associant résorption de l'habitat insalubre, soutien à la réhabilitation du patrimoine bâti et opérations de constructions nouvelles

Le SPR propose une double orientation permettant la protection adaptée du patrimoine et sa valorisation d'une part, et encourageant la création architecturale d'autre part.

Cela passe notamment par le maintien d'une cohérence d'ensemble du cœur de ville historique et de ses abords, la valorisation du traitement des espaces publics (notamment par la lisibilité et la continuité des aménagements) et la valorisation tout comme la protection du patrimoine paysager (parcs, jardins publics et privés). L'un des potentiels majeurs de l'espace public de la ville réside en effet dans la **richesse de son réseau de places et d'espaces paysagers** qui irrigue l'ensemble du cœur de ville historique et ses abords.

Les **entrées de ville et certains axes majeurs** (notamment les rues ou boulevards Est-Ouest de la Garonne au canal), mais également l'axe Nord-Sud qui mène à la Gare et au port fluvial) contribuent à la lisibilité urbaine du centre-ville.



➤ Le diagnostic social et territorial du Contrat de ville du quartier du Pin

En application de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, le quartier du Pin à Agen est entré dans la géographie de la politique de la ville. Dans le cadre de la préparation du Contrat de ville, un diagnostic social et territorial a été réalisé, mettant en lumière les enjeux économiques et sociaux du quartier et d'une façon plus globale l'ensemble de ses enjeux urbains.



Plusieurs constats ont été dressés : malgré la surreprésentation de personnes seules et de nombreux bénéficiaires des aides sociales, une **certaine mixité sociale et fonctionnelle** est néanmoins à l'œuvre dans le quartier, en raison notamment de la présence des cinémas qui contribuent à la mixité de l'espace public, d'un pôle commercial qui demeure important (commerces de bouche, pharmacie, supérettes alimentaires, tabac-presse, marché bihebdomadaire...) et de la présence de services (CAF, nombreuses banques, présence de plusieurs médecins...). Le quartier du Pin est un lieu d'accueil de nombreux arrivants dans la ville, notamment des jeunes, tradition qui fait partie intégrante de l'identité du quartier depuis le XVI^e siècle. Il est une illustration du concept de « **ville des proximités** » où l'ensemble des commerces et services sont accessibles à moins de dix minutes à pied. Sa **proximité avec la gare SNCF et la faculté du Pin** en fait également un secteur où le potentiel de redynamisation est élevé.

Néanmoins, le quartier est fortement touché par la vacance des logements ou l'habitat indigne. Le parc est ancien et parfois difficile à traiter en raison du nombre élevé de petits logements (avec une pièce par niveau). La part de locataire est supérieure à la moyenne de la ville et certains logements construits sur la rive La Masse sont confrontés à des problèmes d'humidité et de risques d'insalubrité.

Plusieurs locaux sont inadaptés pour les commerces d'aujourd'hui (début du Boulevard de la République, environs de la rue de la Prune) en raison de leur inadaptation, de leur exigüité et plus généralement de leur état général qui nécessite de lourds travaux de réhabilitation.

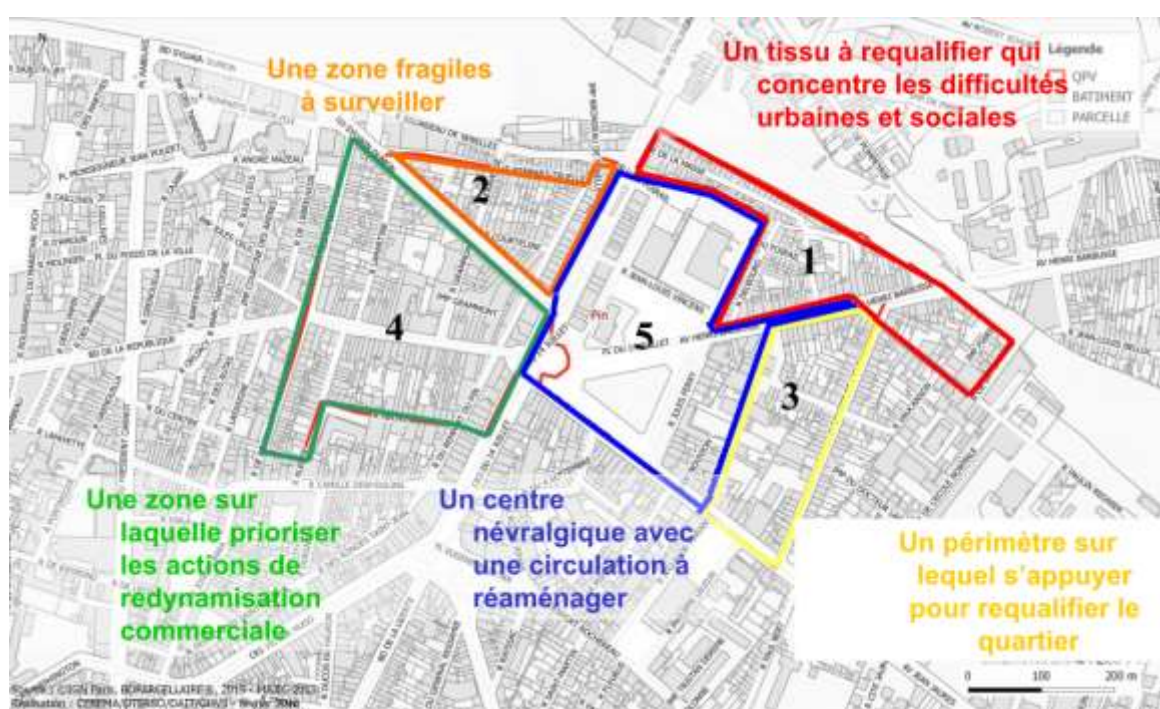
Au-delà de la trémie, des commerces vacants sont également présents le long de l'avenue Henri Barbusse, secteur non intégré dans le périmètre « politique de la ville » mais présentant néanmoins les mêmes caractéristiques socio-économiques que le quartier du Pin.

S'agissant du fonctionnement urbain global de ce quartier, plusieurs « points noirs » complexifient les programmes de reconversion et de requalification : traversée de la place du 14 du juillet, forte circulation automobile, coupure créée par la voie SNCF et la trémie qui séparent artificiellement des espaces de la ville (notamment le quartier du Pin et le quartier Barbusse).



Afin de favoriser l'arrivée d'une nouvelle population dans le quartier du Pin, le diagnostic préconise de poursuivre les efforts pour **attirer les étudiants mais aussi les jeunes salariés** et de préparer les conditions d'un retour vers la ville des seniors dans l'idée de positionner le Pin et plus globalement le centre ancien en « **fer de lance du bien vieillir en ville** ».

Plusieurs pistes sont évoquées pour favoriser ce retour vers le centre : création d'une maison témoin aménagée pour recevoir un public vieillissant (avant / après, détail des travaux, possibilité de la réaliser à travers un chantier insertion...) ; proposer aux futurs clients un panel d'entreprises compétentes pour la rénovation, mise aux normes et accessibilité dans l'ancien. La création d'un label est évoquée ; réaliser un travail de **remembrement des parcelles** (suppression des cœurs d'îlot de mauvaise qualité pour redonner de la lumière et créer des jardins...) qui pourrait aller jusqu'à un travail d'aménageur avec achat de maisons et revente sous forme de plateaux à aménager.



➤ L'atlas des paysages de Lot-et-Garonne : unité « Vallée de la Garonne »

Dans l'atlas des paysages de Lot-et-Garonne, la ville d'Agen est intégrée dans l'unité « Vallée de la Garonne » : le fleuve marque profondément son histoire mais également sa configuration urbaine.

« Si les villages existent en rive de Garonne, il n'y a qu'une seule ville importante au bord du fleuve, c'est Agen. [...] Le noyau ancien était implanté à quelques distances du fleuve, mais avec le temps, la ville s'est progressivement rapprochée du fleuve ». Le quartier « des îles » et l'esplanade du Gravier conservent la mémoire de leur développement en relation avec la Garonne.

Les projets routiers et les digues de lutte contre le risque d'inondation ont créé des barrières, sectionnant la relation de la ville avec le fleuve. L'activité fluviale ayant disparu, ces ouvrages n'ont pas intégré, au moment de leur réalisation, la question du lien urbain et paysager avec la Garonne et sa vallée.

Or, comme l'indique l'atlas des paysages, *« l'avenir d'une ville en bord de fleuve pourrait-il s'écrire sans son fleuve ? »*

Agen est le site le plus représenté de la vallée de la Garonne et du Lot-et-Garonne en général. Le pont-canal, les rives du fleuve, la promenade du Gravier, sont les sujets les plus plébiscités par les peintres et photographes. Le canal latéral *« est l'une des vedettes des cartes postales anciennes et contemporaines dans cette partie du département »*. Le pont-canal est une composante vivante et exceptionnelle du paysage au pied du coteau de l'Ermitage, il est aujourd'hui une *« icône du paysage urbain d'Agen »*.



Richard Kalvar, Agen, Pont-canal, 1999 ; J. Damase, Agen, Couple à vélo sur la voie verte sur le Pont-canal d'Agen, photographies
© Richard Kalvar/Magnum Photos-High Res Ready ; © J. Damase

Le centre-ville d'Agen est donc particulièrement concerné par les grands enjeux détaillés dans l'Atlas des Paysages :

- **Retrouver la présence de Garonne** : ses abords sont peu accessibles, sa place dans le paysage reste à reconquérir. Un nouveau rapport au fleuve, valorisant davantage sa présence, est à encourager : créer ou rouvrir des chemins sur les berges, ouvrir les abords du cours d'eau pour le rendre visible, mettre en scène ces perspectives sur le fleuve, gérer la végétation pour voir l'eau
- **Mettre en valeur les sites urbains singuliers** : quais, ports, abords de ponts, places...
- **Mettre en valeur l'espace public** : valoriser les lieux urbains en belvédère, trouver un équilibre entre stationnement et convivialité des espaces publics

➤ L'étude pré-opérationnelle de l'OPAH-RU

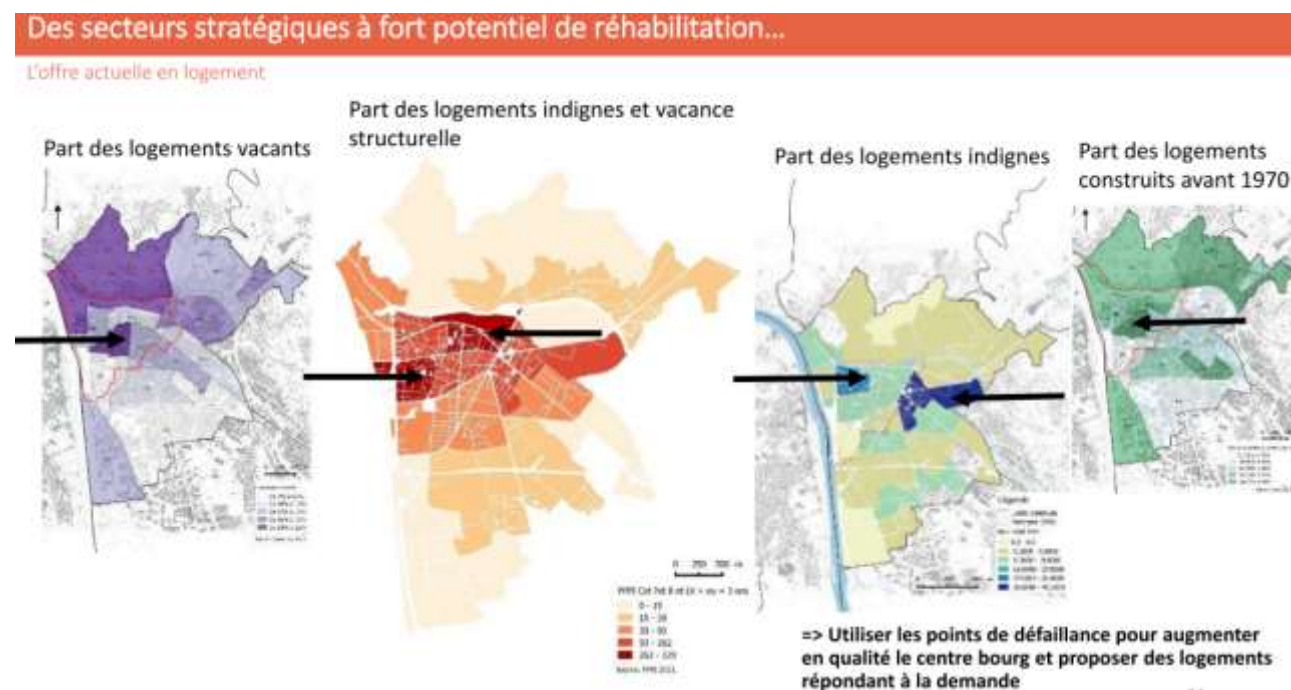
La ville d'Agen a décidé d'élaborer une étude pré-opérationnelle d'opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain en septembre 2016 dans l'objectif de poursuivre ses efforts de redynamisation du centre-ville en continuité du projet urbain « Agen Cœur Battant ». La volonté communale était de mobiliser davantage de moyens pour des interventions plus lourdes et complexes en faveur du renouvellement urbain.

L'étude pré-opérationnelle a permis d'affiner le repérage d'îlots stratégiques et d'immeubles nécessitant des travaux, de définir les conditions de mise en place du programme et de proposer une stratégie d'intervention en termes d'objectifs et de moyens à mobiliser (financiers, partenaires, outils fonciers, juridiques).

L'analyse territoriale et urbaine a mis en lumière les enjeux associés au réseau viaire, aux espaces publics, à la desserte en transports collectifs, à la place du végétal, au stationnement, aux équipements publics et au commerce.

Les approfondissements réalisés sur les dynamiques de l'habitat ont confirmé la moindre attraction de la ville-centre par rapport au reste de l'agglomération mais néanmoins le renouvellement important de la population (part élevée dans certaines parties du centre des ménages installés depuis moins de 2 ans).

Le potentiel de réhabilitation du parc de logement a été analysé finement et fait apparaître une part importante de logements précaires au plan énergétique et de logements potentiellement indignes (notamment dans le secteur du Pin et le long de l'avenue Henri Barbusse).

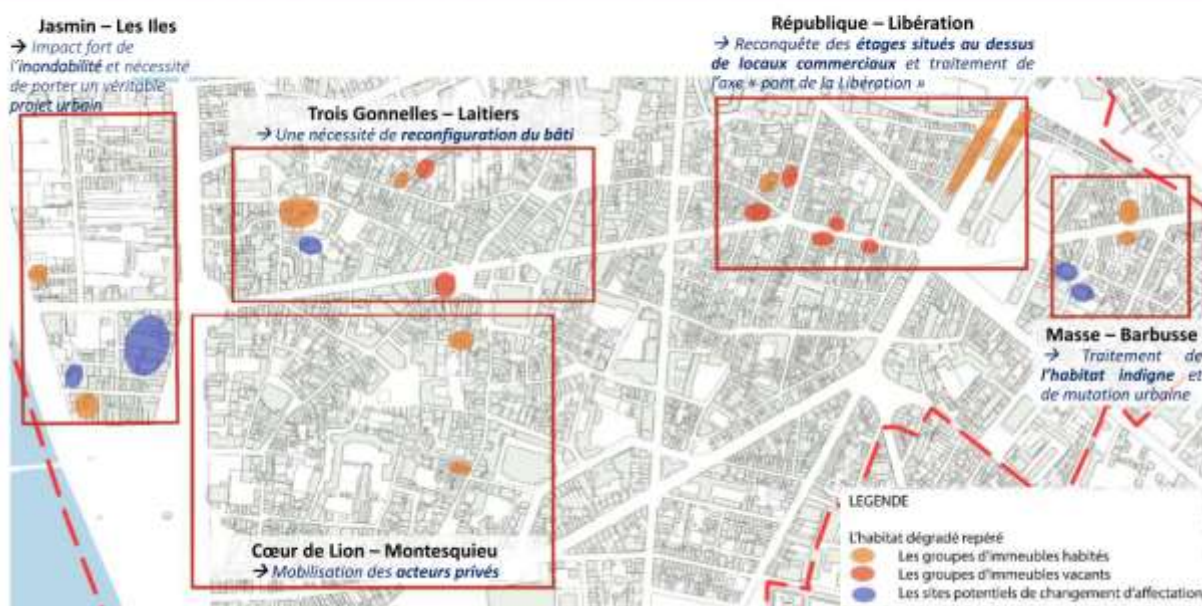


Plusieurs pistes de solutions opérationnelles sont avancées, comme construire des logements de grande taille en centre-ville, permettre l'accession (sociale ou non) en centre-ville, adapter l'offre en logement au vieillissement ou encore construire des logements de standing dans les hôtels vacants.

Un repérage d'îlots et d'immeubles isolés dégradés a permis de définir cinq secteurs d'intervention stratégiques :

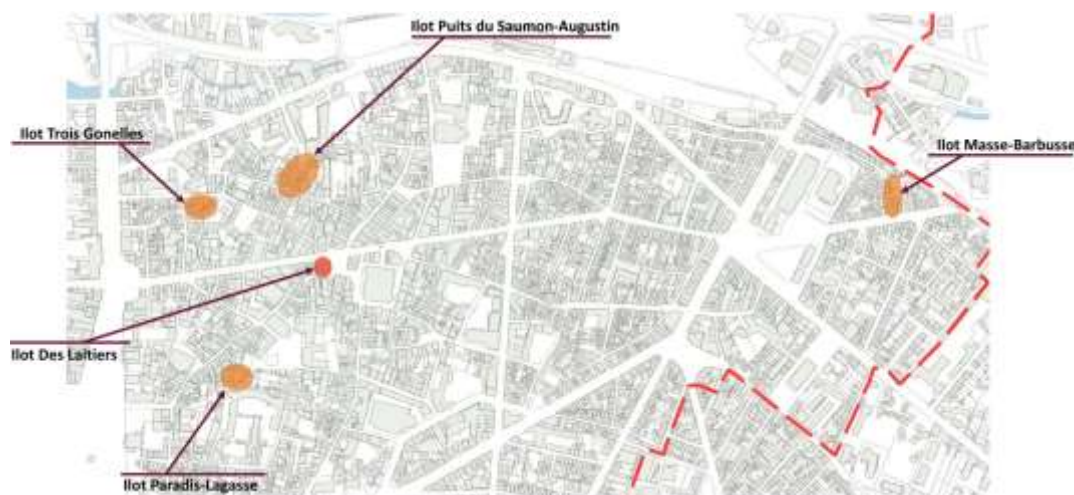
- Le **secteur de Jasmin** : un impact fort de l'inondabilité et une nécessité de porter un véritable projet urbain
- le **secteur Trois Gonelles-Laitiers** : une nécessité de reconfiguration du bâti
- le **secteur République-Libération** : un enjeu de reconquête des étages situés au-dessus de locaux commerciaux mais aussi de traitement de l'axe « pont de la Libération »
- le **secteur Barbusse** : un enjeu de traitement de l'habitat indigne et de mutation urbaine
- le **secteur Cœur de Lion – Montesquieu** : un enjeu principal de mobilisation des acteurs privés

Repérage d'îlots stratégiques – 5 secteurs stratégiques



Le programme d'actions de l'OPAH-RU se décline selon deux grands axes :

- Un **volet « habitat »**, consistant à accompagner les propriétaires bailleurs et propriétaires occupants ; des périmètres opérationnels d'actions ont ainsi été définis en fonction des différentes cibles du programme. Ce volet comporte également une aide au ravalement des façades et devantures commerciales
- Un **volet « foncier »**, comprenant des interventions lourdes sur des îlots dégradés.



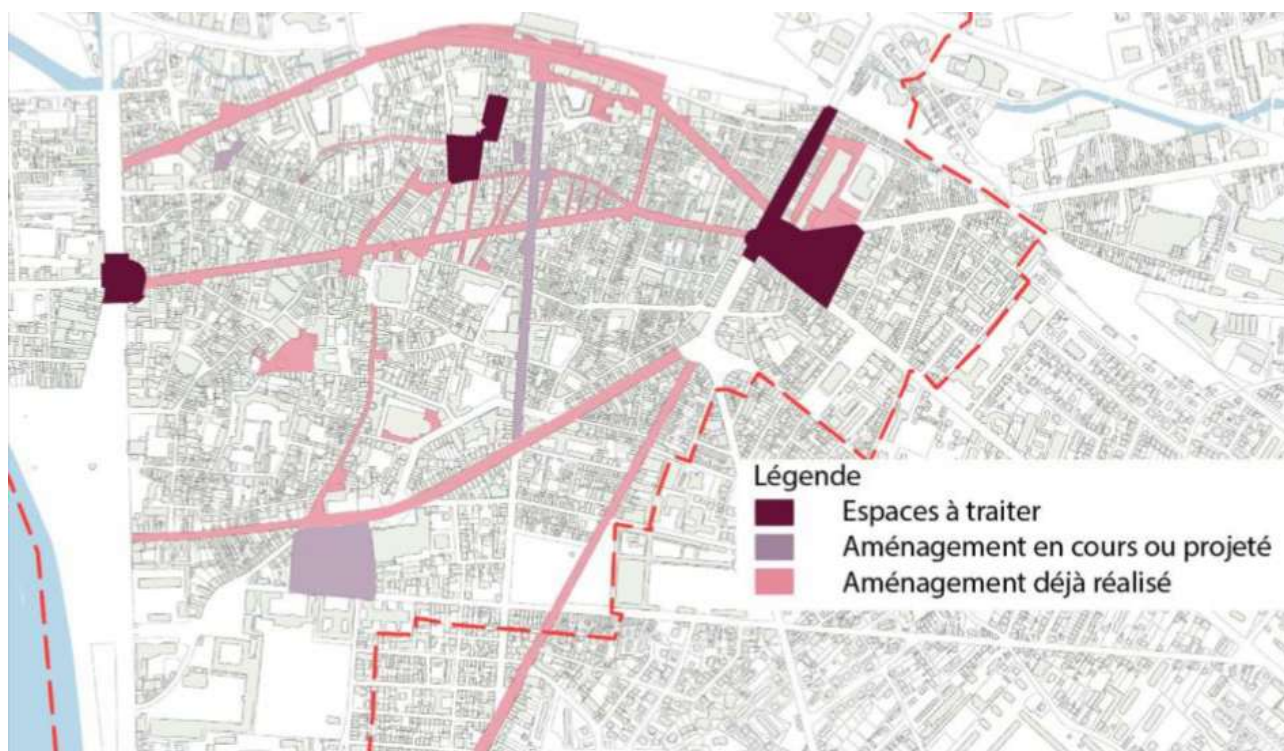
Il s'agit dans ce cas d'intervention « d'acuponcture urbaine », mobilisant des opérateurs et pouvant faire appel à des procédures de type RHI-THIRORI.

Ce volet inclut également la mise en place d'une **Opération de Restauration Immobilière (ORI)** pour imposer des travaux, dans l'objectif notamment de mobiliser les logements vacants, réduire la dégradation du parc, valoriser le patrimoine architectural et pousser à la réalisation de gros projets déjà engagés.

La **concession d'aménagement** comme outil de mise en œuvre de ce volet est évoquée : l'objectif est de faire appel à un aménageur pour l'acquisition des terrains et des bâtiments nécessaires à l'opération, la réalisation des études et des travaux et la vente, la location ou la concession des biens.

Enfin, pour accompagner ces actions en faveur de l'habitat, l'étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU évoque la nécessité de prolonger les interventions publiques en faveur de la modernisation des espaces publics afin de :

- marquer les entrées du centre-ville
- valoriser le patrimoine historique
- assurer la continuité des aménagements urbains : matériaux, identité de la ville
- prendre en compte la nécessaire liaison entre l'hyper-centre et les quartiers des Iles et Barbusse
- donner la priorité à l'accueil des piétons dans la continuité des aménagements déjà réalisés



Les espaces prioritaires ciblés par l'étude sont donc :

- la place du Pin, le cours du XIV juillet et le pont de la Libération
- la place Jasmin
- la place de la cathédrale et la place Monseigneur Pouzet.

➤ L'étude transversale Agen 2030

La ville d'Agen a mené une démarche prospective et participative du mois de septembre 2017 au mois de janvier 2019 dans le but de réfléchir collectivement à des pistes d'actions concrètes pour la ville et les agenis d'ici 2030.

Elle a été rythmée par quatre temps forts : le temps des élus, le temps des experts et des débats publics, le temps des citoyens et le temps de la prospective.



Elle a donné lieu à une large concertation citoyenne, à travers notamment une enquête IFOP, de nombreux ateliers de travail participatifs et des animations (balades urbaines, stands...).

La réflexion prospective a conduit la ville d'Agen à définir six chantiers à mettre en œuvre :

- **chantier 1 – Agen en 2030 et le défi démocratique** : Pionnière en matière de dialogue avec les quartiers, Agen doit se tourner résolument vers l'implication active des citoyens
- **chantier 2 – Agen en 2030 et le défi écologique** : Une ville verte à l'environnement préservé qui fait du développement durable un axe fort de progrès
- **chantier 3 – Agen en 2030 et le défi économique** : Une base économique solide qui doit lui permettre d'être proactive et ambitieuse pour affirmer sa place dans le concert régional
- **chantier 4 – Agen en 2030 et le défi de la mobilité** : Vers une mobilité globale et durable adaptée à chaque habitant
- **chantier 5 – Agen en 2030 et le défi du numérique** : Devenir une ville numérique exemplaire accessible à tous
- **chantier 6 – Agen en 2030 et le défi social** : Faire progresser le vivre ensemble à Agen

La démarche prospective a également permis d'approfondir certaines thématiques cruciales pour la ville dans les années à venir : la question de son attractivité d'une part et de son intégration dans le mouvement de la transition écologique.

- **l'attractivité du territoire :**

L'étude a notamment permis de mener une réflexion sur les leviers de l'attractivité économique de la ville d'Agen, en identifiant les « avantages comparatifs » de cette dernière mais également des territoires voisins du Villeneuvois et du Néracais afin de créer des « externalités positives » induites par une meilleure coopération et interconnexion entre ces trois territoires : concentration d'entreprises en amont et en aval du secteur agricole – grand « marqueur » économique du Lot-et-Garonne – diffusion des idées, innovation...

C'est ainsi que plusieurs avantages comparatifs de la ville d'Agen ont pu être mis en exergue :

- la localisation géographique, le long de la Garonne et entre Bordeaux et Toulouse, associée à la présence de la gare SNCF et son pôle multimodal
- la dimension agricole et agro-alimentaire du territoire
- la cadre de vie agréable
- le taux de réussite important à l'université
- l'attractivité de la ville par le sport (rôle et place du SUA perçu comme une plus-value locale)

L'enjeu majeur pour la ville est ainsi de parvenir à **penser le développement et la proximité ensemble**, d'intégrer la question du **maillage des villes et de la coopération** et enfin d'envisager un territoire qui produit en partie lui-même ses propres ressources (économie circulaire, production d'énergie, alimentation locale...).

- **énergie, climat et biodiversité :**

Les échanges menés dans le cadre de l'étude Agen 2030 ont mis en avant l'importance de trouver un équilibre entre les différents usages et valeurs de la nature en ville :

- la valeur climatique : rôle de l'arbre comme régulateur de température ; nécessité d'imaginer d'autres lieux qui pourront disposer de grandes structures arborées
- la valeur sociale et de bien-être : « nature d'agrément », rôle des parcs publics
- la valeur d'usage : comment intégrer la « nature ressource » comme les jardins potagers, mais également la « nature sauvage » où l'intervention humaine demeure limitée

L'enjeu de préserver la richesse des sols et de recréer des liens dans la trame verte et bleue en ville, aujourd'hui très souvent interrompue, fracturée, est un défi majeur pour les prochaines années à Agen. « Retrouver » la Masse en raccommmodant les trames paysagères et écologiques en est un exemple emblématique.

Plusieurs orientations de la démarche « Agen 2030 » font directement écho aux ambitions du programme « Action Cœur de Ville ». Il s'agit par exemple :

- d'aller vers une densification aimable en matière d'habitat et stopper la paupérisation du centre ancien
- de faire de la ville d'Agen une ville verte, végétalisée, capitale d'eau
- de positionner l'efficacité énergétique comme l'une des priorités d'Agen d'ici 2030
- de prioriser l'innovation, l'entrepreneuriat et le développement d'une offre de formation moderne et attractive
- de poursuivre les efforts pour renforcer l'attractivité de la ville auprès de nouveaux arrivants, des entreprises et des investisseurs
- de repenser l'usage de la voiture en centre-ville et miser sur une offre de véhicules motorisés innovants et propres
- d'aller vers une ville connectée préservant l'accompagnement et le lien humain
- de favoriser la réussite de la transition numérique des commerces du centre-ville

1.2 Études et / ou diagnostics en cours

AXE	Nom de l'étude ou diagnostic	Maître d'œuvre de l'étude	Maître d'ouvrage	Financeurs
Axe 1 – 2 – 3 – 4 – 5	Étude de revitalisation du centre-ville et centres bourgs de l'agglomération d'Agen (commerce-habitat – mobilité-espaces urbains) Deux et troisième phases : après une première phase faisant un état des lieux des disparités entre centre-ville et centres bourgs, la deuxième phase va débiter par un atelier d'échanges entre élus et chefs d'entreprises, pour aboutir en phase 3 à la proposition d'un plan d'actions chiffrées.	Groupement Intencité	Agglomération d'Agen	Agglomération d'Agen Conseil Régional Nouvelle Aquitaine Banque des Territoires
Axe 4	Plan de Paysage du Pays de l'Agenais	Cabinets de paysagistes Ginger et Romanetto	Syndicat mixte du Pays de l'Agenais	Syndicat mixte du Pays de l'Agenais État – ministère de la transition écologique et solidaire (appel à projet) Europe (LEADER) Région de Nouvelle Aquitaine

1.3 Conclusions transversales des diagnostics

➤ premières conclusions de l'étude globale de revitalisation des centres-villes et centres-bourgs de l'agglomération :

Un constat démographique permettant de cerner le territoire :

- Un essoufflement de l'attractivité du Lot-et-Garonne (moins marqué à l'Agglomération) :
 - Perspective d'augmentation de la population de l'ordre de + 10 000 habitants (horizon 2030) ;
- Une agglomération qui attire des personnes isolées (étudiants et personnes fragiles), notamment des jeunes (15-24 ans & 25-39 ans) :
 - Part de logements sociaux et petits logements plus forte que dans les territoires limitrophes ;
- Une faible dynamique d'accueil des cadres et professions intellectuelles supérieures ;
- Une tendance lourde de perte de poids démographique d'AGEN au sein de l'agglomération :
 - Nouveaux arrivants s'installent davantage dans la première couronne (foncier plus disponible).

Trois tendances se dégagent :

1. Conforter le territoire de l'Agglomération d'Agen et de la première couronne, dont le développement est bien avancé.
2. Redynamiser l'axe Sud, qui reste encore vulnérable.
3. Accompagner le développement stratégique de l'axe économique Ouest/Sud-Ouest.

Avec 3 grands objectifs associés à des enjeux sur la transition écologique et la transition numérique en transversal :

1. La rénovation du parc de logements, plutôt ancien et insalubre, en prenant en compte les impératifs actuels en matière notamment de construction durable et respectueuse de l'environnement. En parallèle, une réflexion de l'aménagement du parc de logements à l'échelle du territoire intercommunal, afin d'homogénéiser l'offre et de dé-densifier la ville-centre, notamment en matière de logement social.
2. Assurer une vie locale et de l'animation dans tous les centres-bourgs et centres villes de l'agglomération, par une réflexion intercommunale sur les secteurs du territoire les plus vulnérables. En parallèle, l'adaptation de l'offre commerciale des centres villes et centres-bourgs aux modes de consommation contemporains (services numériques, consommation durable et respectueuse de l'environnement) et aux projets durables (éco-quartier).
3. La transformation des mobilités, par le renforcement de l'intermodalité et des mobilités douces accompagnés de l'usage de technologies digitales. En parallèle, l'aménagement des cœurs de villes et des centres-bourgs, dans une optique de favorisation de la part modale du vélo et des déplacements piétons.

À l'échelle de l'agglomération, un plan de mobilité devra être bâti :

- Inventaire de l'ensemble des solutions de mobilités existantes (infrastructures, Start up, tissu associatif),
- Définition et volumétrie des publics cibles,
- Mobilisation des partenaires opérationnels,
- Recueil auprès de la population de ses besoins en termes de mobilité (sondage auprès d'un panel de la population, rencontre en face à face des acteurs économiques et sociaux pour recueillir les besoins des populations les plus fragiles, tables rondes...)
- Construction d'un programme d'actions (plateforme de mobilité, vélo en libre-service, co-voiturage...).

1. HABITAT :

Parc de logements :

- Parc ancien (notamment communes rurales du Sud-Est et ville-centre) ;
- Vacance assez élevée, en comparaison avec d'autres territoires similaires :
 ↳ AGEN : vacance importante (15 %) et bâti très dégradé dans le centre-ancien ;

Enjeux :

→ PLUI : développement de logements sur la ville-centre et la première couronne (rive-droite et rive-gauche). Également sur le Sud et le Sud-Est (en faire des polarités rurales).

→ Remise aux normes énergétiques des bâtiments, via le Plan Air-Énergie-Climat Territorial, afin de lutter contre le gaspillage et les pertes d'énergie (*enjeu transition écologique*).

→ AGEN : Dynamique de réhabilitation, via OPAH (2013-2018) et OPAH – RU numéro 2 (2018-2024) : lutte contre l'insalubrité et réduction de la vacance des logements anciens.

→ Construction d'un écoquartier avenue Henri BARBUSSE, engagement municipal.

→ AGEN : Volonté politique de dé-densification de la ville (favoriser le logement individuel).

- Logements sociaux fortement concentrés sur la ville d'AGEN (61 %) :
 - Fragilité économique grandissante des ménages → crise d'attractivité des HLM ;

→ Construction d'une véritable logique intercommunale sur la question du logement social : développement de l'offre sur les communes péri-urbaines et les bourgs structurants, notamment où les populations sont les plus fragiles (Sud-Est et Nord-Ouest).

Cette action de rééquilibrage devra s'appuyer notamment sur le PLH et la conférence intercommunale du logement.

→ Rénovation et durabilité du parc de logements sociaux : densification urbaine aimable.

2. DÉVELOPPEMENT DU CENTRE-VILLE & CENTRES-BOURGS :

Constat :

- Centralité de la ville d'AGEN + 9 pôles relais + 7 centralités de proximité + 14 centres sans ou avec un seul commerce :
 - Offre bien développée rive-droite mais beaucoup moins rive-gauche ;
- Développement du tissu économique rive gauche (TAG) qui va renforcer la création de commerces et services. Attractivité confirmée et renforcée par le marché immobilier et la typologie d'habitants (revenus et ménages avec enfants).
 - Centre-ville relais : demandes en termes d'animation et de lieux de vie ;
 - Centres villes sans commerce : offre de base en commerce demandée ;
- Insatisfaction générale de la population au regard de la vitalité des centres-villes et centres-bourgs (7/13 rive droite - 14/18 rive-gauche).

Enjeux :

→ Développer une stratégie intercommunale en matière d'habitat, d'urbanisme, de développement et de vie ainsi que de stratégies préventives pour certaines communes (signaux faibles de dévitalisation).

- Concurrence de centres villes attractifs hors-Agglomération à 20 minutes en voiture ;
- AGEN : Centre-ville particulièrement attractif à la fois pour les agenais mais aussi pour les habitants de l'Agglomération :
 - Offre commerciale lisible ; secteurs aux vocations bien identifiées ;

→ Développer l'attractivité du centre-ville et s'adapter aux nouvelles tendances de consommation : requalification d'espaces publics, agence du commerce, création de nouveaux services, accueil d'enseignes sous de nouveaux formats, création d'une pépinière d'entreprises...).

→ Végétaliser (création de jardins urbains, renforcement de la biodiversité, aménagement de voies vertes et voies douces).

→ Développer des offres de commerce durable.

→ Développer des applications et outils numériques en lien avec le dynamisme du centre-ville (Tell my city : report des défauts et problèmes sur la ville ; Sortir à Agen : recensement des activités culturelles de la ville) et en faveur des commerces de proximité (développement de nouveaux services, accompagnement des commerces dans la transition numérique).

→ Agglomération : Obtention de labels en faveur d'un aménagement durable du territoire de l'Agglomération : label « Territoire à Énergie Positive pour la croissance verte » permettant de financer des projets écologiques ; label « QUALORGUE » en faveur d'un traitement durable des déchets sur le territoire.

3. MOBILITÉ :

- Le territoire est connecté à l'axe Bordeaux (1h10) – Toulouse (1 h) de l'A62. L'agglomération d'Agen se situe à 3h30 de Paris en LGV.

→ Travaux en cours lancement pour le projet d'aménagement de l'échangeur autoroutier Agen-Ouest (rive-gauche), livraison prévue en 2022.

→ Projet d'aménagement du Pont et Barreau de Camélat, **80 % du foncier est acquis** : MOE opérationnelle et discussions en cours sur le CPER pour le financement des travaux.

- Offre de transports en commun à l'efficacité relative (3 % d'usage dans l'Agglomération et 5 % pour la ville d'AGEN). Desserte très inégale et peu accessible à la couronne péri-urbaine ou aux bourgs structurants ;

Enjeux :

→ Réflexion et études autour du Projet Mobilité de l'Agglomération, lancé en 2023, pour repenser les composantes et le fonctionnement de la mobilité sur le territoire agenais.

Objectif renforcer le maillage centre-périphérie :

L'évolution de la population se traduit par un vieillissement naturel de la population, l'indice de jeunesse est de 0.84. La population est composée de 16.8% de + de 60 ans. La taille moyenne des ménages est de 2.1. La médiane du revenu par unité de consommation est de 20 167 €.

Le territoire est très dépendant à la voiture individuelle, mode de déplacement privilégié (87 % des trajets). Le taux de motorisation des ménages est de 85.8%. Environ, 81.7% des déplacements domicile-travail s'effectuent en voiture individuelle (distance moyenne Aller travail : 4.3 km).

La place du vélo représente environ 2 % des déplacements pour se rendre au travail.

Pour les trajets domicile travail, on observe que la majorité des flux au sein du territoire s'articulent autour des zones périurbaines vers Agen et des zones d'activités qui l'entourent.

Enfin, la gare d'Agen est située à proximité immédiate du centre-ville ; on estime qu'environ 1.3 millions de personnes fréquentent annuellement le bâtiment voyageur, soit 3500 par jour. La gare d'Agen, étant donné sa fréquentation, constitue un lieu de convergence important.

→ Développement des outils numériques centrés sur les questions de mobilité (application mobile, service billettique...) et accompagner l'inclusion numérique des usagers.

→ Renforcement de l'intermodalité : réduire l'usage de la voiture dans les modes de déplacement des usagers et renforcer les liens avec les territoires périphériques de l'Agglomération (création de parkings-relais, parcs de vélos à la demande, zones de covoiturage...).

→ Élaboration et développement du Schéma Vélo (220 km à terme).

- AGEN : ¼ des déplacements se fait à pied et en deux roues (17 % & 7 % de la part modale) ;

→ Développement et renforcement des mobilités douces : aménagements piétons dans la ville-centre et sur les berges de Garonne.

→ Création d'une ceinture douce autour du centre-ville et développement des pistes cyclables.

- AGEN : centre-ville particulièrement étendu (déambulation piétonne plus difficile) qui laisse sa périphérie plus vacante ;

→ Redéfinir le périmètre marchand pour renforcer les déplacements à vélo et à pied.

→ Réduire les inégalités en termes de déplacement pour garantir à tous l'accès aux services.

- Les statistiques nationales montrent que tous les déplacements simples de la vie quotidienne, comme se rendre le matin au travail ou chez son médecin, faire les courses, rejoindre son école ou son université, retrouver sa famille ou ses amis..., ne sont pas accessibles à tous.

Selon la densité de population des communes, les temps d'accès aux commerces, services de soins, de première nécessité, établissements d'enseignement, ou encore services pour les personnes âgées ou les jeunes enfants, varient du simple au triple.

En phase avec les attentes de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM), notre territoire souhaite apporter des solutions de mobilité qui répondent aux besoins de l'ensemble des administrés, garantir le droit à la mobilité et assurer une équité de traitement sur son territoire.

L'agglomération d'Agen est essentiellement un territoire rural. Il s'agit d'identifier les solutions de mobilités adaptées aux territoires ruraux peu denses.

ATOUTS • Position stratégique entre BORDEAUX et TOULOUSE • Offre importante de logements sociaux par rapport aux territoires limitrophes • Centre-ville d'AGEN particulièrement attractif pour toute l'Agglomération • Offre commerciale claire et diversifiée à AGEN • Rive-droite bien développé • Dynamique de réhabilitation de l'habitat agenais	FAIBLESSES • Essoufflement de l'attractivité démographique de l'Agglomération • Importante vacance des logements • Forte concentration de logements sociaux dans la ville-centre • Rive-gauche plus faiblement développée • Offre de transports en communs à l'efficacité relative • Part modale de la voiture extrêmement forte (87 %)
OPPORTUNITÉS • Réhabilitation durable du parc de logements (rénovations énergétiques, éco-quartier) • Processus de dé-densification d'AGEN • Une redynamisation du centre-ville d'AGEN intégrant les enjeux de développement durable et de transition numérique • Création de l'échangeur autoroutier Agen-Ouest et projet du Pont et du Barreau de Camélat • Nouvelle délimitation du centre-ville d'AGEN permettant de favoriser les mobilités douces • Aménagement et poursuite du Schéma Vélo (220 km) • Développement d'outils numériques au service des transports en communs et des mobilités douces (vélo, covoiturage)	MENACES • Population relativement pauvre • Faible attrait chez les cadres et les professions intellectuelles supérieures • Parc de logements relativement ancien et insalubre • Population globalement insatisfaite de la vitalité des centres villes et centres-bourgs du territoire • Concurrence de centres villes attractifs hors-Agglomération à 20 minutes en voiture

➤ Premières conclusions de l'étude d'élaboration d'un plan de paysage du Pays de l'Agenais :

Le Pays de l'Agenais a été lauréat en 2018 d'un appel à projet national du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire (le MTES), destiné à soutenir les territoires dans leurs démarches d'élaboration de Plan de Paysage.

Ce plan a pour finalités de préserver, valoriser, requalifier les paysages et de définir une série d'actions concrètes afin d'améliorer le cadre de vie des habitants et renforcer l'attractivité du territoire.

Ce plan de paysage porte sur la totalité du territoire du Pays de l'Agenais ; néanmoins plusieurs éléments de diagnostics et d'enjeux concernent spécifiquement le centre-ville d'Agen, sa ville principale, et font écho d'une part aux éléments saillants issus de l'Atlas des paysages de Lot-et-Garonne cité ci-avant et, d'autre part, à la stratégie de revitalisation d'Agen dans le cadre d'Action Cœur de Ville.

Les premiers constats pour la ville d'Agen sont les suivants :

- des limites urbaines diffuses
- une position précise entre la Garonne et les coteaux mais peu tournée vers le fleuve
- un patrimoine architectural et urbain remarquable
- un centre-ville apaisé et des espaces publics requalifiés



LES ATOUTS :

1. Un patrimoine bâti bien présent

Agen, capitale riche d'un patrimoine historique et culturel remarquable

LES POTENTIELS :

1. La construction d'une dynamique multipolaire en s'appuyant sur les bourgs principaux comme pôles secondaires de la vie locale



Pôle principal de développement

Les principaux enjeux qui ressortent du questionnaire adressés aux élus et aux habitants concernant le centre-ville d'Agen portent d'une part sur la **valorisation de la Garonne et de ses berges**, atout paysager emblématique du territoire et d'autre part sur **l'insuffisance de la végétalisation en milieu urbain**.

L'attention qui doit être portée sur le **patrimoine paysager urbain** actuel est soulignée, notamment pour **remettre en valeur les anciennes promenades urbaines** ombragées en entrée de centre-ville, lesquelles ont, pour beaucoup d'entre elles, évolué en parkings, ce qui soulève la problématique majeure de la prise en compte des déplacements piétons dans ses franges du cœur de ville.

Concernant les **paysages de l'eau et des vallées**, le centre-ville d'Agen dispose de nombreux atouts, et les potentialités de projets demeurent réelles, notamment pour la mise en valeur du patrimoine urbain des berges de Garonne (ouvertures de la ville sur le fleuve), des bords du canal (voie verte) et la **connexion des petites vallées avec la Garonne**, notamment **la Masse**, rivière qui traverse le centre-ville mais en très grande partie de façon souterraine ou cachée.



LES ATOUTS :

1. Des milieux naturels riches et variés

-  La Garonne
-  Le réseau des affluents
-  Espaces humides et ripisylves le long des affluents
-  Des coteaux boisés bien préservés

1. Un réseau de circulation douces qui s'appuie sur des itinéraires majeurs

-  Itinéraires majeurs : chemin voie verte du canal, GR652, chemin du patrimoine clunisien

LES POTENTIELS :

1. Une mise en valeur du patrimoine des berges de la Garonne

-  Ouvertures potentielles sur le fleuve et sur le patrimoine bâti (ponts, bourgs historiques, églises) en créant des fenêtres dans la ripisylve

2. Les petites vallées : des liaisons naturelles reliant l'ensemble du territoire

-  Des connexions entre les petites vallées et la Garonne qui s'appuient sur la trame verte et bleue

Plusieurs enjeux paysagers sont mis en avant, notamment des enjeux de protection ou préservation et des enjeux de création ou valorisation :

ENJEUX DE PROTECTION / PRÉSERVATION

1. Le coteau de l'Ermitage et les bords du canal aménagés forment un cadre agréable et propice à la balade.
2. Le cœur d'Agen témoigne de son histoire via sa richesse et sa diversité patrimoniale. Celui-ci est préservé grâce au Périmètre Site Patrimonial Remarquable.
3. La mairie a compris le défi qu'est la transition écologique et souhaite mettre en place des projets allant dans ce sens. Elle a pour objectif de faire d'Agen une ville :
 - « nature » en végétalisant le centre ;
 - « énergie positive » en diminuant ses émissions de gaz à effets de serre ;
 - « ouverte aux nouvelles mobilités » en donnant la place aux piétons et aux autres moyens de déplacements doux.

ENJEUX DE CRÉATION / VALORISATION

1. Agen tourne le dos à la Garonne. Un travail de réappropriation du fleuve par la ville est à envisager. Celui-ci pourrait, par exemple, se faire au niveau des promenades déjà présentes le long du fleuve.
2. La voie sur berge manque d'ouverture visuelle. Les aménagements longeant la route sont à travailler, en particulier la ripisylve. L'abattage de quelques arbres et le débroussaillage du pâturage permettrait d'ouvrir des points de vue sur le pont.
3. La vacance en centre-ville est importante et certains bâtiments se dégradent. Ceci est en partie dû au conflit d'usages et de services existant entre le cœur et les ZAC en périphérie.

1.4 Les principaux enjeux selon les cinq axes thématiques

AXE 1 – DE LA RÉHABILITATION À LA RESTRUCTURATION : VERS UNE OFFRE ATTRACTIVE DE L'HABITAT EN CENTRE-VILLE

- ★ Intervenir sur la rénovation du parc de logements pour favoriser sa durabilité d'un point de vue énergétique et améliorer la situation des habitants actuels, propriétaires comme locataires
- ★ offrir une diversité et une qualité des logements pour attirer de nouveaux habitants intégrant les enjeux de mixité sociale et intergénérationnelle : jeunes actifs, familles, actifs en fin de carrière, CSP+, seniors
- ★ faire évoluer la densification urbaine vers une « densification aimable » pour accueillir dans de bonnes conditions tout en maintenant un cadre de vie agréable pour les Agenais.

AXE 2 – FAVORISER UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL ÉQUILIBRÉ

- ★ Poursuivre le travail de valorisation du centre-ville pour conforter sa vocation commerciale « premium » et son rôle de zone commerciale majeur de l'agglomération d'Agen
- ★ reconquérir le bâti commercial vacant pour favoriser l'implantation de nouveaux commerces ou leur reconversion vers d'autres usages
- ★ refaire du centre-ville et au-delà du périmètre d'ORT un pôle d'activités économiques d'agglomération (services, innovation, artisanat...) mais également une destination touristique

AXE 3 – DÉVELOPPER L'ACCESSIBILITÉ, LA MOBILITÉ ET LES CONNEXIONS

- ★ Réaliser, dans le centre-ville et l'ensemble du périmètre d'ORT, le transfert modal de la voiture – encore omniprésente – vers des modes alternatifs et en particuliers les modes actifs
- ★ renforcer les liaisons inter-quartier et soutenir d'intermodalité en s'appuyant sur la gare
- ★ assurer une couverture numérique égalitaire et optimale et réduire la fracture numérique

AXE 4 – METTRE EN VALEUR LES FORMES URBAINES, L'ESPACE PUBLIC ET LE PATRIMOINE

- ★ Réintroduire de la nature en ville et poursuivre les démarches de végétalisation des espaces publics
- ★ mettre davantage en avant la richesse patrimoniale de la ville et positionner la Garonne au cœur des logiques d'aménagement
- ★ identifier des friches urbaines et récupérer du foncier pour aménager des écoquartiers

AXE 5 – FOURNIR L'ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS ET SERVICES

- ★ Soutenir le développement des pôles universitaires et de formation
- ★ conforter l'offre de santé en centre-ville
- ★ transformer les lieux culturels en véritables lieux de vie, renforcer la place des artistes dans le cœur de ville et accompagner la mutation des pratiques sportives grâce aux outils numériques.

ARTICLE 2 – STRATÉGIE DE REDYNAMISATION

À l'échelle de la Ville d'Agen, la stratégie de redynamisation est inscrite dans le programme municipal 2020-2026 défini par 112 engagements, issus de la concertation avec les agenais dans le cadre d'Agen 2030.

Ces engagements répondent à 6 enjeux :

- La citoyenneté
- La cohésion sociale/mieux vivre ensemble
- L'économie
- La transition écologique
- Les nouvelles mobilités
- Le numérique

Toutefois, la crise sanitaire que nous traversons a des répercussions économiques et sociales et, de ce fait, pose la question de la pertinence des engagements dans un tel contexte.

Une commission extramunicipale de révision du Programme Municipal va donc travailler à la refonte des engagements sur la base de lignes fortes, notamment, la transition environnementale et la mobilité, l'autonomie sanitaire, la transition numérique (avec la numérisation de la société et la numérisation du travail), l'attractivité des villes moyennes et la citoyenneté.

La nouvelle mouture du projet municipal sera connue d'ici la fin de l'année 2020.

À l'échelle de l'agglomération d'Agen, le programme politique et la stratégie territoriale, avec le budget prévisionnel intercommunautaire afférent, seront votés en avril 2021.

Néanmoins, sans attendre 2021, La Ville d'Agen et l'Agglomération d'Agen ont déjà un plan détaillé d'actions, marqué entre autres, par une forte volonté de relever le défi de la transition écologique.

La mise en œuvre de cette stratégie est engagée à travers les actions matures de la convention cadre comme le lancement de l'OPAH de Renouvellement Urbain, le remembrement commercial Castex – Pin, la rénovation de la placette rue Puits du Saumon/rue des Augustins. D'autres projets structurants et de nouveaux potentiels ont émergé depuis 2018. Ils viennent conforter le projet de revitalisation du centre-ville.

Il s'agit du renouvellement de friches urbaines situées dans le secteur Canal / Barbusse (projet écoquartier Barbusse), de l'aménagement du port d'Agen. Les projets de transformation d'un ancien hôtel en résidence et de requalification de la résidence Passelaygues situés avenue Jean Jaurès participent également à la stratégie menée, tout comme le projet de rénovation et remise aux normes du stade de rugby au sein de la plaine des sports d'Armandie, la reconversion d'une friche urbaine située entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Michelet ainsi que la requalification du boulevard Jean Bru / Avenue de Colmar en boulevard urbain.

Le projet « Cœur de ville » d'Agen a donc pour vocation de s'inscrire dans la continuité des nombreuses démarches et opérations déjà entreprises par la ville et l'agglomération, en capitalisant les différentes études prospectives ou thématiques réalisées ou en cours.

Il part du constat qu'un territoire dynamique ne peut se passer d'un centre-ville attractif dont le rayonnement portera sur l'ensemble de son bassin de vie et son bassin d'emplois.

Il tient à affirmer la singularité et les spécificités de la ville, en s'appuyant sur ses atouts, son identité, son histoire, son dynamisme associatif et citoyen, son patrimoine architectural et paysager, son implantation en bords de Garonne et plus largement sa situation de carrefour de grands axes de communication.

Il compte sur les acteurs publics mais également les investisseurs privés et les habitants pour lutter contre la stagnation démographique et contribuer à faire venir de la population, des services et des activités économiques en cœur de ville.

Il est en somme un projet volontariste, qui relève les défis de la transition écologique et numérique et qui est ancré dans la décennie 2020 – 2030 « *qui a tout pour être la décennie des villes moyennes* », ces villes « bien dosées » qui ont retrouvé toute leur modernité.

Le projet stratégique « Action Cœur de Ville » s'appuie sur 3 grands axes transversaux :

1	Agen, une « métropole rurale » capitale de la Moyenne Garonne, au cœur d'un territoire intervalle à l'inter-face de deux métropoles régionales, Bordeaux et Toulouse
2	Agen, un cœur de ville en reconquête urbaine : vers des « lieux de vie » connectés entre eux
3	Agen, une ville en transition : * transition écologique * transition numérique * transition démographique et sociale

Axe 1 : Agen, « métropole rurale » capitale de la moyenne Garonne, au cœur d'un territoire intervalle à l'inter-face de deux métropoles régionales, Bordeaux et Toulouse

En 1930, le géographe Pierre Desfontaines soulignait la spécificité de ce qu'il avait nommé la « Moyenne Garonne » : entre Bordeaux et Toulouse on ne comptait que des villes d'égale dimension (La Réole, Marmande, Tonneins, Aiguillon, Agen, Moissac, Montauban...) sans qu'aucune ne réussisse véritablement à sortir du lot. Or, aujourd'hui Agen est considérée par beaucoup comme la « capitale de la Moyenne Garonne ».

La ville s'est depuis longtemps ouverte aux échanges économiques nationaux (route fluviale assurant sa prospérité au Moyen Âge) voire internationaux (exportation du pruneau). Agen est une ville « industrielle » dont les fonctions commerciales sont anciennes et où l'activité ouvrière a été bien présente, notamment dans son faubourg Est, le quartier de La Villette.

Métropole rurale : cet oxymore a donc un sens.

Métropole, parce que la ville d'Agen et son agglomération ont un niveau de complexité et de densité économique suffisant lui octroyant une certaine autonomie économique créatrice de valeur et d'innovation. Au-delà des industries et pôles d'activités de notoriété régionale voire nationale (UPSA, Agropole, groupe Fonroche...), les fonctions métropolitaines¹ – même si elles ne sont bien sûr par comparables à celles de Bordeaux et Toulouse – sont très présentes (23 % des emplois de la ville d'Agen) et 1/4 des emplois de cadres des fonctions métropolitaines – emplois dits « stratégiques » – de l'ensemble du département de Lot-et-Garonne sont localisés à Agen.

L'indicateur de concentration d'emplois qui permet d'illustrer le degré d'attractivité d'une commune sur son bassin d'emplois est en outre très élevé à Agen (188,5 en 2017) et supérieur à celui de Bordeaux (167,2) et de Toulouse (152,2) ; par ailleurs 20 % des emplois totaux du Lot-et-Garonne sont localisés à Agen.

La ville dispose de surcroît d'un pôle d'enseignement supérieur (site universitaire du Pin, Campus Michel Serres, IFSI, première année de médecine...), d'un centre de congrès parc des expos, de la deuxième gare SNCF de Nouvelle-Aquitaine après Bordeaux, d'établissements culturels renommés (ex : Musée d'Agen ayant accueilli l'exposition Goya en 2019, Théâtre Ducourneau, Théâtre École d'Aquitaine) et d'équipements sportifs majeurs en plein renouveau, comme le Stade Armandie, qui confirme l'intuition de Jean Lacouture en 1966, lequel écrivait que « *un des aspects les plus curieux de la sociologie du rugby en France a longtemps été la promotion constante des petites cités par rapport aux grandes* ». Et il est vrai que bon nombre des villes de têtes du rugby français sont, comme Agen, des villes « Action Cœur de ville ».

Rurale, car l'échange ville-ruralité est immédiat, à la fois par la distance, par le paysage et par la ruralité active, occupée et travaillée (l'agriculture est aux portes de la ville). Cette immédiateté en temps et en distance à l'espace rural contribue à renforcer les aménités du centre-ville (accès rapide à la nature, agrégation facilitée des circuits courts depuis les espaces de production vers le cœur urbain, espace de consommation). Le foncier agricole productif à proximité, la présence d'outils industriels liés à l'agriculture performants (MIN, Agropole) et la qualité de vie sont autant

1 Les 5 fonctions métropolitaines selon l'INSEE correspondent aux secteurs suivants : conception-recherche, prestations intellectuelles, commerce inter-entreprises, gestion, culture-loisirs.

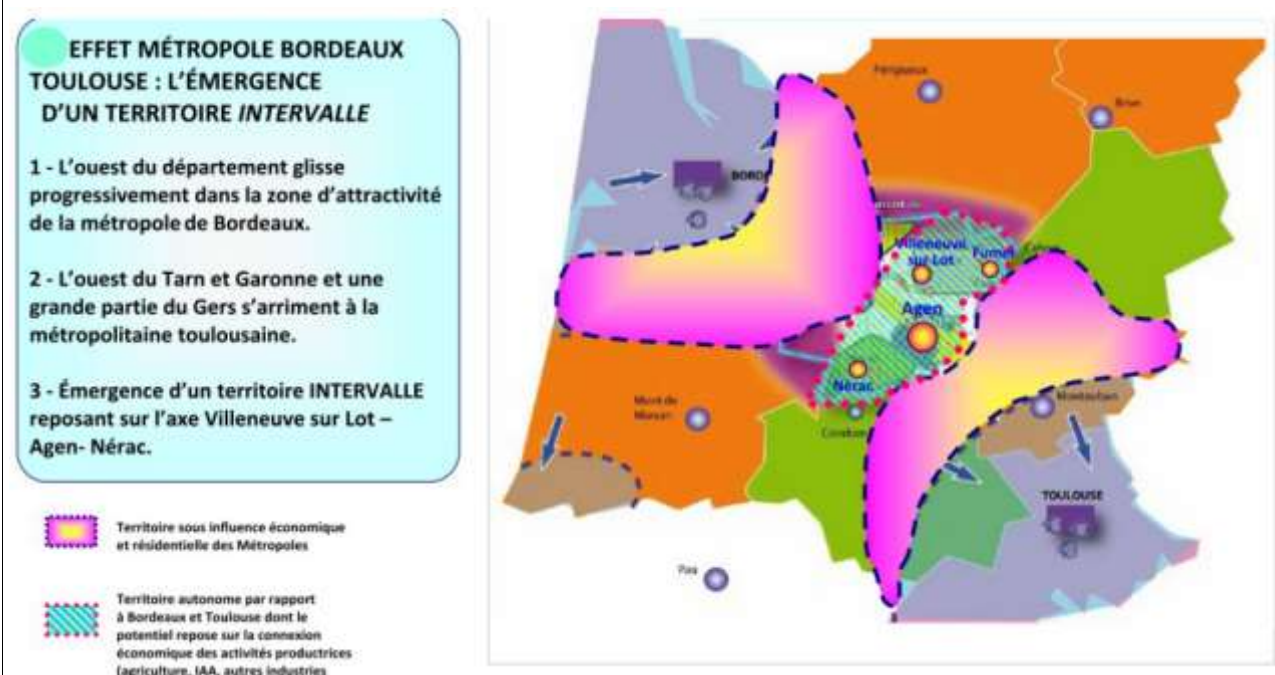
de marqueurs pouvant constituer un « avantage comparatif » pour Agen à valoriser dans sa stratégie territoriale.

Agen conjugue ainsi les avantages de l'urbain et de la ruralité et peut ambitionner, comme l'a souligné l'étude « Agen 2030 » de devenir la « capitale régionale de l'agro-alimentaire bio ».

Le relatif éloignement d'Agen vis-à-vis des deux métropoles régionales lui confère une certaine autonomie : celle-ci pourrait devenir un véritable atout si elle sait s'appuyer sur ses territoires de proximité dans le cadre d'un système de coopération partagé avec ses voisins, et en particulier Villeneuve-sur-Lot et Nérac, voire au-delà Fumel.

Les caractéristiques socio-démographiques du quartier du Pin à Agen par exemple (niveau de revenu) sont similaires à celles de la bastide de Villeneuve-sur-Lot. Les centres villes de ces quatre villes sont confrontés à des phénomènes de dévitalisation de même nature et des enjeux d'aménagement du territoire communs, lesquels se renforceront avec les grands projets d'infrastructures programmés (échangeur A62, pont de Camélat, LGV).

Agen peut ainsi jouer à l'avenir un véritable rôle pivot au sein d'un territoire « intervalle » entre



Bordeaux et Toulouse.

Le projet stratégique a donc pour objectif de mener des actions et opérations d'aménagement qui ont vocation d'une part à conforter, voire renforcer les fonctions métropolitaines de la ville pour asseoir son rayonnement vers l'extérieur et, d'autre part, structurer une coopération et une synergie avec les territoires voisins pour mieux peser dans le dialogue avec les métropoles toulousaines et bordelaises.

EXEMPLES D' ACTIONS

- faire entrer le musée dans le XXI^e siècle et l'insérer dans un programme architectural moderne
- faire de la base fluviale d'Agen un véritable port de plaisance.
- Projet écoquartier La Villette : conforter le pôle universitaire et les pôles de formation
- faire du cœur de ville d'Agen le pôle commercial d'excellence du département
- Projet stade Armandie – Plaine des Sports

Axe 2 – Agen, un cœur de ville en reconquête urbaine : vers des « lieux de vie » connectés entre eux

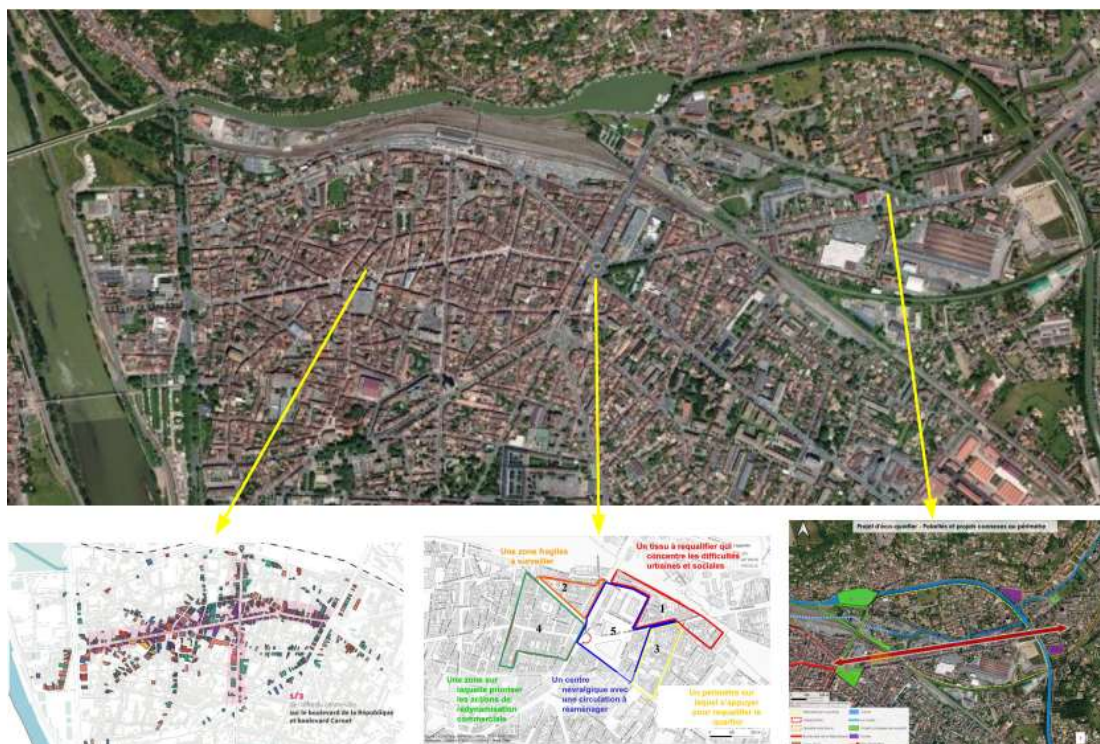
Agen a connu comme beaucoup de petites villes et villes moyennes de départements ruraux le phénomène de désindustrialisation entamé dans les années 1980, tempéré néanmoins par le statut d'Agen comme ville-préfecture et par le maintien de quelques industries dynamiques. Certains quartiers de la ville conservent des traces de ce passé industriel (notamment le quartier de La Villette). Elle a subi également l'étalement urbain des trente dernières années qui a contribué à l'éloignement des familles du centre-ville et soumis les commerces à la concurrence accrue des grandes et moyennes surfaces de périphérie.

Si « Agen Cœur Battant » a contribué à renverser sensiblement la tendance de dévitalisation, la présence encore importante d'habitat vacant ou dégradé, de commerces vacants dans certains secteurs et de phénomènes de « coupures urbaines » qui séparent artificiellement différents espaces de la ville (la trémie SNCF par exemple entre la place du Pin et le quartier Barbusse / La Villette) nécessitent de poursuivre les actions de revitalisation globale pour faire venir de la population, conforter les commerces et autres activités économiques et améliorer le cadre de vie et la « montée en gamme » du centre-ville.

La signature urbaine de cette stratégie s'appuie sur quelques axes structurants :

– un axe Est-Ouest, du canal à la Garonne, de l'avenue Henri Barbusse à la place Jasmin en passant par la place du Pin et le boulevard de la République : cet axe traverse plusieurs polarités internes à aménager, requalifier, restructurer pour en faire de véritables « lieux de vie » permettant une ville des proximités et le développement d'une identité de quartier. Ce secteur recouvre les grands projets structurants de la ville, l'OPAH-RU et la concession d'aménagement, le projet d'écoquartier de la Villette qui intègre la reconversion de friches industrielles, le plan d'urgence du commerce, les aménagements d'espaces publics, de places et de jardins publics, le

projet
de
pôle
de
santé
...



– les axes du canal et des bords de la Garonne, supports de projets d'aménagement et de valorisation, tant écologique que paysagère

Une ville n'est pas en soi attractive parce qu'elle dispose d'atouts, mais parce que ces atouts attirent durablement de nouvelles populations : par le potentiel économique qu'elles procurent mais aussi parce qu'elles sont des lieux qui séduisent par leur qualité architecturale, leur charme, leur ambiance, leur animation, leur passé historique. L'attractivité résidentielle se révèle donc déterminante pour éviter le déclin démographique comme pour figurer parmi les territoires les plus dynamiques.

La situation géographique, le cadre de vie, l'offre urbaine (espaces publics, équipements, services, commerces), la sécurité, l'offre scolaire et universitaire deviennent des éléments décisifs dans les choix de localisation résidentielle.

La stratégie « Action Cœur de Ville » d'Agen s'inscrit donc sur le long terme.

EXEMPLES D' ACTIONS

- accélérer la politique d'incitation à la rénovation de logements : Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain ;
- projet de requalification du centre-ville : mise en place d'une concession d'aménagement
- favoriser la construction d'un écoquartier autour de l'Avenue Henri Barbusse
- remembrement commercial Castex-Pin
- plan de relance du commerce et lutte contre la vacance commerciale
- renforcement des quartiers avec des pôles commerciaux et des services de proximité
- création d'une maison de santé en centre-ville
- aménager la Place Jasmin
- aménager la Place du Pin
- Aménager le parking du Gravier
- Aménager la rue Parmentier
- porter une ambition touristique, commerciale et artisanale pour le quartier du Pin
- suivi d'un observatoire de la vacance commerciale

« Agen est une ville qui a énormément d'atouts, de potentiel et de défis à relever. Mais je pense qu'elle pourrait devenir un modèle de ville en transition ».

David Djaïz

Écologique, énergétique, numérique, démographique : les transitions sont multiples et les villes moyennes peuvent en être les laboratoires.

Le projet stratégique d'Agen a dans ce domaine l'ambition de porter des actions et opérations qui contribueront, de façon transversale, à porter ces différentes transitions.

Les villes actuelles comportent de nombreuses vulnérabilités au changement climatique (formes urbaines, habitudes de la population, adaptation ou non du cadre bâti aux fortes températures, infrastructures de transports, phénomène d'îlot de chaleur urbain, accentuation des risques de pollution, etc.). L'adaptation des villes actuelles et l'anticipation pour les villes futures constituent dès à présent un enjeu capital.

➤ La transition écologique et énergétique

« Retour donc à la nature ! Cela signifie : au contrat exclusivement social ajouter la passation d'un contrat naturel de symbiose et de réciprocité où notre rapport aux choses laisserait maîtrise et possession pour l'écoute admirative, la réciprocité, la contemplation et le respect [...] Le droit de symbiose se définit par réciprocité : autant la nature donne à l'homme, autant celui-ci doit rendre à celle-là, devenue sujet de droit »

Michel Serres (Le contrat naturel, 1987)

L'eau, l'air, le sol, la biodiversité, les espaces agricoles tout comme les paysages le patrimoine culturel local, doivent être considérés comme des biens communs porteurs de qualité de vie, de richesse économique, d'identité et de bien-être individuel et social. Leur protection, leur valorisation et leur accès garantis à tous sont inhérents au « contrat naturel » sous-jacent au projet Action Cœur de Ville d'Agen, qui deviendrait une « *ville végétale, ville désirable* ».

La création de nouveaux jardins urbains, les actions en faveur de la biodiversité en ville et les plantations d'arbres, le rafraîchissement l'été, s'inscrivent donc dans cette trajectoire.

La ville a un rôle à jouer pour participer à l'enjeu national de transition écologique et énergétique, laquelle intégrera des enjeux d'efficacité énergétique et de sobriété ainsi que de production d'énergie renouvelable, de valorisation des déchets et d'économie circulaire. Le projet d'écoquartier de la Villette porte notamment cette ambition, mais également les travaux de rénovation et d'économie d'énergie sur le patrimoine municipal ainsi que l'investissement dans des équipements performants de propreté urbaine.

La transition écologique c'est aussi donner une place significative aux mobilités douces, cultiver un centre-ville agréable où la place de la voiture est réduite. Le vélo est un vecteur d'aménagement de la ville des proximités. La prise en compte de l'importance du vélo dans la ville permet de la penser par l'usage et non plus uniquement selon ses fonctions. La continuité du réseau, sans rupture, est un enjeu essentiel.

La mise en place d'une « ceinture urbaine cyclable » (avenue Colmar/ Jean Bru – route de Toulouse – boulevard Dumon / Scaliger – Gravier) en est donc une des traductions les plus emblématiques.

➤ La transition numérique

« Sans que nous nous en apercevions, un nouvel humain est né, pendant un intervalle bref, celui qui nous sépare des années 1970. Il ou elle n'a plus le même corps, la même espérance de vie, ne communique plus de la même façon, ne perçoit plus le même monde, ne vit plus dans la même nature, n'habite plus le même espace. [...] Par téléphone cellulaire, ils accèdent à toutes personnes par GPS, en tous lieux par la Toile, à tout le savoir : ils hantent donc un espace topologique de voisinages, alors que nous vivons dans un espace métrique, référé par des distances »

Michel Serres (Petite Poucette, 1987)

Le numérique questionne les relations à l'espace et aux « voisinages » et conduit les différents usages de la ville et leur mixité à se ré-inventer : les commerces, les activités culturelles, l'éducation et l'apprentissage, le travail et le télé-travail...

Les centres villes ont tous les atouts pour participer à cette transition qui questionne notre rapport à l'espace.

L'étude Smart City qui va être menée apportera des premières solutions, notamment sur la délicate question des données numériques.

La ville d'Agen compte donc utiliser le numérique pour revitaliser le centre-ville (commerces, restaurants, culture, sport...) et permettre d'améliorer la qualité de vie en réduisant les coûts et dans le respect de l'environnement.

➤ La transition démographique

Bien vieillir en ville a été un axe abordé notamment dans le cadre de la démarche « Agen 2030 ». Il s'agirait pour la ville d'Agen de favoriser le maintien à domicile, prévoir de nouvelles structures comme les collocations de personnes âgées, et favoriser l'intergénérationnel et la mixité des générations à l'échelle des quartiers.

L'enjeu de l'adaptation de l'habitat à la démographie se situe en grande partie aussi au sein de l'habitat existant. Cette adaptation nécessite d'être accompagnée dans l'aménagement de l'espace public, pour qu'il soit pleinement accessible aux personnes âgées. Il constitue un élément de modernité et de durabilité de la ville.

EXEMPLES D' ACTIONS

- créer de nouveaux parcs urbains et favoriser la biodiversité en ville
- rafraîchir la ville en été
- investir massivement dans des équipements performants de propreté urbaine
- piétonniser la partie sud des berges du canal
- poursuivre la rénovation du patrimoine municipal et les travaux d'économies d'énergie
- basculer progressivement les éclairages en LED
- création d'une plate-forme de rénovation énergétique de l'habitat
- création d'une ceinture douce autour du centre-ville
- créer une coulée verte cyclable à Armandie
- créer une voie douce sécurisée et végétalisée sur le Pont de la Libération

ARTICLE 3 – LES DYNAMIQUES EN COURS

Bilan de la mise en œuvre des actions matures inscrites dans la convention cadre :

n°	Action	Maître d'ouvrage	État d'avancement de l'action		Financement de l'action		
			Date commencement de l'action	État d'avancement	Coût total	Financements obtenus	
1	Étude de revitalisation du centre-ville et des centres-bourgs	Agglomération d'Agen	premier trimestre 2019	Étude en 3 phases : première phase achevée en février 2020. Lancement de la seconde fin septembre 2020	83 322 € TTC	Banque des Territoires (ingénierie) Conseil Régional	17358,75€ 34 827,50€
2	Étude Agen 2030	Ville d'Agen	01/05/18	Action terminée	300 000,00 €	Banque des Territoires (ingénierie)	15 000,00 €
3	Étude Smart City	Ville d'Agen	1er trimestre 2019	Cahier des charges terminé.	36 000,00 €	Banque des Territoires (ingénierie)	
4	Rénovation de la halle et des abords	Ville d'Agen / INDIGO	1er trimestre 2019	Action terminée	2 140 000 €	DSIL Conseil Régional	500 000€ 421 000 €
5	Éclairage intelligent : diagnostic, AMO et travaux sur 5 à 12 ans	Agglomération d'Agen	01/06/18	Deux tranches de travaux réalisées pour un montant de 2 millions € TTC. Troisième tranche d'un million € lancée.	29 000 000,00 €	DSIL : dossier déposé en 2019 sur plusieurs tranches. 2 premières tranches. Demande en août 2020 pour la troisième tranche	415 000 €

6	Aménagement du siège de l'office de tourisme intercommunal	Ville d'Agen / Destination Agen	01/01/19	Action terminée	360 000 €	Pas de financement obtenu (DSIL)	
8	Remise à niveau de l'église des Jacobins et du musée des Beaux-Arts	Ville d'Agen	01/01/2019	Travaux d'aménagement de certaines salles commencés en 2019 et se poursuivant en 2020. Jacobins : travaux de conformité et sécurité réalisés pour accueillir l'expo GOYA. Musée des Beaux-Arts travaux d'assainissement sur 3 ans. Démarrage des travaux : 2021.	97 731 € 2 012 000 €	État DSIL accordée en 2020 (refus en 2019)	32 577,00 €
9	Étude sur le marché hôtelier de l'agglomération d'Agen	Agglomération d'Agen / Destination Agen	01/01/2020	Étude en cours Rendu final : février 2021	20 400,00 €	Banque des Territoires (ingénierie) Conseil Régional (en attente réponse)	10 200,00 €

ARTICLE 4 – DÉFINITION DES SECTEURS D'INTERVENTION DE L'ORT :

Créée par la loi ELAN du 23 novembre 2018, l'ORT vise une requalification d'ensemble d'un centre-ville dont elle facilite la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement le tissu urbain, pour créer un cadre d'attractif propice au développement à long terme.

Les avantages de l'ORT sont notamment :

1. Renforcer l'attractivité commerciale du centre-ville :
 - Dispense d'autorisation d'exploitation commerciale (CDAC) pour les projets commerciaux qui nécessiteraient cette autorisation en droit commun.
2. Favoriser la réhabilitation de l'habitat :
 - Accès prioritaire aux aides de l'Agence Nationale de l'Habitat
 - Éligibilité au dispositif DENORMANDIE pour les bailleurs : aide fiscale portant sur les travaux de rénovation, sous certaines conditions.
 - Dispositif Action Logement sur le cœur de ville de la ville centre qui, au titre de la convention immobilière Action Logement/Ville d'Agen/Agglomération d'Agen de septembre 2019, a d'ores et déjà permis de financer 2 opérations (14 logement, pour plus d'un million d'euros.).
 - Accès aux prêts de la Banque des Territoires pour les ORT bénéficiaires du programme « Action Cœur de Ville ».

Depuis novembre 2019, la Ville d'Agen a mis en place une ORT par le biais de la procédure accélérée de reconnaissance du périmètre de l'ORT par arrêté préfectoral.

La mise en œuvre de la stratégie est engagée à travers les actions matures de la convention cadre. D'autres projets structurants et de nouveaux potentiels ont émergé depuis 2018. Ils viennent conforter le projet de revitalisation du centre-ville. Il s'agit du renouvellement de friches urbaines situées dans le secteur Canal / Barbusse (projet écoquartier Barbusse), de l'aménagement du port d'Agen. Les projets de transformation d'un ancien hôtel en résidence et de requalification de la résidence Passelaygues situés avenue Jean Jaurès participent également à la stratégie menée, tout comme le projet de rénovation et remise aux normes du stade de rugby au sein de la plaine des sports d'Armandie, la reconversion d'une friche urbaine située entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Michelet ainsi que la requalification du boulevard Jean Bru / Avenue de Colmar en boulevard urbain.

Dans ce contexte, la ville d'Agen et le comité local de projet ont défini un périmètre ORT correspondant au périmètre de l'OPAH-RU, élargit aux secteurs des nouveaux projets cités ci-avant. Ce périmètre s'étend de l'avenue Georges Delpech et du Canal au Nord de la ville, jusqu'à la rue du Jourdain et l'avenue Jean Jaurès à l'Est, de part et d'autre de l'avenue de Colmar, incluant le périmètre du projet de la Plaine des Sports au Sud, et la voie sur berges à l'Ouest de la ville.

L'ORT est à ce jour exclusivement au service de l'objectif de redynamisation du centre-ville d'Agen. Cependant, au regard des problématiques notamment d'habitat dégradé et vacant

et de paupérisation de la population identifiées sur d'autres centres-bourg qui occupent une fonction de polarité sur le territoire intercommunal, et selon les conclusions de l'étude de revitalisation des centres-bourgs et du plan d'actions qui en découlera, il sera sans doute pertinent d'étudier une extension du périmètre de l'ORT à ces centres-bourgs.



PÉRIMÈTRE DE L'ORT

ARTICLE 5 – PLAN D’ACTION PREVISIONNEL GLOBAL ET DÉTAILLÉ

			État d'avancement de l'action		Financement de l'action	
n°	Action	Maître d'ouvrage	Date commencement de l'action	État d'avancement	Coût total (TTC)	Recettes potentielles (TTC)
AXE 1 – de la réhabilitation à la restructuration						
1	Accélérer la politique d'incitation à la rénovation de logements – OPAH -RU	Ville d'Agen (Direction Solidarité)	2019	OPAH-RU Action déjà en cours	8 770 000 €	438 372 €
2	Favoriser la construction d'un éco-quartier autour de l'avenue Henri Barbusse	Ville d'Agen (DEAT)	2020	Définition du projet, périmètre, programme, étude de dépollution. Périmètre large : environ 50ha. Tissus urbains mixtes: habitat, services, économiques comment intervenir sur l'habitat privé? Problématique friche commerciale, et friche polluée.	Non établi	Demande en cours subvention ADEME
3	Projet de requalification du centre-ville / concession d'aménagement avec le traitement de dix îlots sur 10 ans	Ville d'Agen (DEAT)	2021-2031	Opération ciblée sur le centre-ville sur des îlots dégradés	Financement du déficit d'opération	Subvention RHI /THIRORI
4	Création d'une plateforme de rénovation énergétique de l'habitat	Agglomération d'Agen (Direction Solidarité)	2021	Dépôt du dossier de candidature à l'AMI régional le 30/09/20	127 000 € / an (fonctionnement)	90 080 € (subvention État/Région)
5	Projet de rénovation de la cité Rodrigues	Agen Habitat	Projet à l'étude – travaux prévus en septembre 2021	Dépôt FEDER FSE 2019-7607810 transmis à la Région le 11/10/2019	18 500 000 €	5 350 000 €
6	Restructuration de la cité Passelaygues	Agen Habitat	Démolition de 2 bâtiments réalisée en 2020 Réhabilitation prévue en 2021 Travaux juin 2021		1 620 000€	212 000 €

			État d'avancement de l'action		Financement de l'action	
n°	Action	Maître d'ouvrage	Date commencement de l'action	État d'avancement	Coût total (TTC)	Recettes potentielles (TTC)
AXE 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré						
7	Faire du cœur de ville d'Agen le pôle commercial d'excellence du département	Ville d'Agen (DEAT)	2021	Action en cours	105 000 €	20 000€ (subvention BDT) – demande en cours
8	Lutter contre la vacance commerciale	Ville d'Agen (DEAT)	2021	En cours de chiffrage		
9	Renforcer nos quartiers avec des pôles commerciaux et de services de proximité	Ville d'Agen (DEAT)	2021	En cours d'étude et de chiffrage		
AXE 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions						
10	Sécuriser les passages piétons	Ville d'Agen (DST)	2021		500 000 €	
11	Cœur de ville d'Agen: priorité aux mobilités douces	Ville d'Agen (DST)	2021		30 000 €	
12	Mise en accessibilité de la passerelle	Ville d'Agen / Agglomération d'Agen (DST)	2021		900 000 €	
13	Mutualiser les livraisons en centre-ville	Ville d'Agen (DEAT)	2021	En cours d'étude		
14	Réaliser une liaison cyclable entre le cœur de ville et le parc de Passeligne	Agglomération d'Agen (DST)	2021		25 000 000 €	
15	Aménager les berges du canal (côté G. Delpech, entre la rue des Droits de l'enfant et l'Av de Courpian)	Ville d'Agen (Direction Sécurité)	2021	Devis rédigés	151 000€	Participation quartier ???
16	Création d'une ceinture douce autour du centre-ville	Ville d'Agen (DST)	2022		24 000 000 €	
17	Créer une voie coulée verte cyclable à Armandie	Ville d'Agen (DST)	2022		544 930 €	

			État d'avancement de l'action		Financement de l'action	
n°	Action	Maître d'ouvrage	Date commencement de l'action	État d'avancement	Coût total (TTC)	Recettes potentielles (TTC)
18	Développer un système de guidage vers les places de stationnement libres	Ville d'Agen (Direction Sécurité)	2022		En cours	
AXE 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine						
19	Plan d'économie d'énergie d'éclairage public et de signalisation tricolore	Agglomération d'Agen (DST)	2019	Action déjà en cours -	26 400 000 €	8 800 000 €
20	Renforcer la vocation touristique du Port d'Agen	Ville d'Agen (DEAT)	2020		10 250 000 €	
21	Aménager la rue Parmentier	Ville d'Agen (DST)	2021		120 000 €	
22	Mettre en place un programme d'animations mensuel du cœur de ville	Ville d'Agen (DEAT)	2021	Devis en cours	20 000€	
23	Modernisation des matériels de gestion de la propreté	Ville d'Agen (DST)	2021		1 200 000€	200 000 €
24	Mise en place de bornes enterrées pour la collecte des déchets au centre-ville d'Agen	Ville d'Agen (DST)	2021		4 500 000 €	1 325 000 €
25	Créer de nouveaux jardins urbains	Ville d'Agen (DST)	2021		1 850 000 €	
26	Construire un Centre Technique commun (Ville-Agglomération) à énergie positive	Ville d'Agen / Agglomération d'Agen (DST)	2021		7 200 000 €	1 500 000 €
27	Poursuivre la rénovation du patrimoine municipal et les travaux d'économies d'énergie	Ville d'Agen (DST)	2021		3 700 000 €	290 000 €
28	Créer une aire d'accueil des camping-cars	Agglomération d'Agen (DEAT)	2021	Acquisition du terrain	100 000 € (hors acquisitions)	30 000 €

			État d'avancement de l'action		Financement de l'action	
n°	Action	Maître d'ouvrage	Date commencement de l'action	État d'avancement	Coût total (TTC)	Recettes potentielles (TTC)
29	Aménager la Place Jasmin	Ville d'Agen (DST)	2021	Test circulation	4 500 000 €	
30	Piétonniser la partie sud des berges du canal	Ville d'Agen (DST)	Non défini – Fin 2026		8 400 000 €	
31	Transformer la Place Armand Fallières en véritable parc urbain	Ville d'Agen (DST)	2023		2 500 000 €	
32	Aménager la Place du Pin	Ville d'Agen (DST)	Non défini		8 400 00 €	
33	Aménager le parking du gravier	Ville d'Agen (DST)	2023		2 550 000 €	
AXE 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics						
34	Sécuriser et moderniser la plaine des sports d'Armandie, en faire un lieu favoris de vie des agenais	Ville d'Agen (Direction Jeunesse/Sport)	2020	2022	13 511 985 €	8 769 705 €
35	Travaux de rénovation de couvertures et d'assainissements du musée d'Agen	Ville d'Agen (Direction Culture)	2021	4 tranches	1 270 000 €	
36	Créer une maison de santé en centre-ville d'Agen	Ville d'Agen (Direction Solidarité)	2021		2 000 000 €	
37	Réorganiser et moderniser les installations du SUA Tennis, Football et athlétisme	Ville d'Agen (Direction Jeunesse/Sport)	2021		2 200 000 €	
38	Confirmer l'église des Jacobins comme lieu d'exposition temporaire	Ville d'Agen (Direction Culture)	2022		1 183 000 €	
39	Création d'une 3ème salle de cinéma Art et Essai au Studio Ferry	Ville d'Agen (Direction Culture)	2022		665 000 €	

40	Faire entrer le musée dans le 21 ^{ème} siècle et l'insérer dans un programme architectural moderne.	Ville d'Agen (Direction Culture)	2022		15 000 000 €	
41	Création d'un Pump Track à la prairie du Pont Canal	Ville d'Agen (Direction Jeunesse/Sport)	2022	2022	180 000 €	80 000 € (ANS)

ARTICLE 6 – OBJECTIFS ET MODALITES DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES PROJETS

Ci-après les fiches actions des actions menées dans le cadre du programme Action Coeur de ville – Opération de Revitalisation du Territoire phase de déploiement.

Ces fiches mentionnent l'action, sa description, le calendrier prévisionnel de réalisation, le budget, les partenaires financiers sollicités, les autres partenaires locaux, ainsi que les indicateurs de résultat.



Avenant « **Opération de Revitalisation du Territoire** »(ORT)
de la convention cadre pluriannuelle « **ACTION CŒUR DE VILLE** »

Le

Commune d'Agen	Agglomération d'Agen	Destination Agen
Jean Dionis du Séjour	Jean Dionis du Séjour	Nadine Labournerie
EPFL Agen Garonne	L'État	Banque des Territoires – Caisse des Dépôts
Henri Tandonnet	Jean-Noël Chavanne	Rémi Heurlin
Action Logement	Agence Nationale de l'Habitat	Département du Lot-et-Garonne
	Jean-Noël Chavanne	Sophie Borderie